

28^e ANNÉE — N^o Unique

TROISIÈME CYCLE — ANNÉE 1948

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE



“ ÉDITIONS DU PASSEPOIL ”
IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Kuppl.
Karl P.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

— La Légion royale, de 1763 à 1776 — par le Lieutenant-colonel DARBOU avec une planche en couleurs hors texte n° 1 de L. ROUSSELOT.	1
— Les Troupes du général Decaen à l'Île de France, 1803-1810 — par H. BOISSELIER avec une planche en couleurs hors texte n° 2 de H. BOISSELIER	9
— Sabre d'officier de Cavalerie et de Dragons, M ^o 1779 — par le D ^r GEORGES	13
— Un beau sabre de sapeur — par le Commandant E.-L. BUCQUOY.	15
— Les Chasseurs à cheval, 1814-1815 (<i>fin</i>) — par le Lieutenant-colonel DARBOU avec trois planches en couleurs hors texte n ^{os} 3, 4 et 5 de E. LELIÉVRE.	17
— Les Uniformes des Troupes de la Marine et des Colonies depuis 1814 (<i>suite</i>) par Henri BOISSELIER et le Lieutenant-colonel DARBOU avec une planche en couleurs hors texte n° 6 de H. BOISSELIER.	21
— Les ancêtres de l'aéronautique militaire (<i>suite</i>) — par le Commandant STIOT avec une planche en couleurs hors texte n° 7 de J.-E. HILPERT.	25
— Tête de colonne de la Légion Étrangère, 1946 — par H. BOUTMY avec une planche en couleurs hors texte n° 8 de H. BOUTMY	33
— Officier du 10 ^e de ligne, Première Restauration — par le Com ^e E.-L. BUCQUOY.	37
— Annonces	40
— Échos et Nouvelles	41
— Alius alium erudit	45
— Questions et Réponses	49
— Bulletin de la Société	50
— Revue bibliographique.	51

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

COTISATIONS POUR 1948

Membres actifs français	900 fr.
Membres actifs étrangers habitant en France	950 fr.
Membres actifs étrangers habitant l'étranger	1.000 fr.
Droit d'admission pour tout nouveau membre	50 fr.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations à

M. le Trésorier du "Passepoil", 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,

M. le Commandant BUCQUOY, 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

LA LÉGION ROYALE DE 1763 A 1776

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 1)

Origine. — L'ordonnance du Roi du 5 novembre 1736 et le règlement de Sa Majesté du 8 janvier 1737 maintenaient sur pied 10 compagnies franches de fusiliers et 8 compagnies de dragons, « troupes pour la petite guerre », déjà existantes à cette époque.

Le 15 août 1745, toutes ces compagnies, augmentées de 2 compagnies de fusiliers nouvellement créées, et à ce moment réparties dans les différentes armées et principalement dans celle de Flandre, étaient réunies pour former le *Corps des Volontaires royaux*.

Ce corps a compris à cette époque : 6 escadrons de dragons, 2 bataillons d'infanterie, 1 compagnie de charpentiers et pontonniers, 1 de fusiliers-guides et 2 pièces d'artillerie. Il fut conservé après la paix d'Aix-la-Chapelle et entra en campagne en 1757, dès le début de la guerre de Sept Ans. Son intrépidité à la défense de Hoya, en Hanovre, lui valut le titre de *Légion Royale* et une forte augmentation d'effectifs. En 1758, la Légion comprenait : 2 compagnies de grenadiers, 12 de fusiliers et dragons (75 fantassins et 50 dragons), 2 compagnies de hussards, 1 d'ouvriers et 2 bouches à feu.

L'ordonnance du 1^{er} mars 1763. — L'ordonnance du Roi concernant les troupes légères, du 1^{er} mars 1763, réorganise complètement ces troupes. Le régiment des volontaires étrangers de Wurmsers et la compagnie de chasseurs de Poncet sont licenciés ; les régiments des volontaires de Clermont et de Soubise sont maintenus, et les autres corps conservés sont fondus en 4 légions : 1^o Légion royale ; 2^o Légion de Flandre ; 3^o Légion de Haynault ; 4^o Légion de Conflans. A ces 6 corps de troupes légères devait s'en ajouter en 1769 un septième, la Légion Corse.

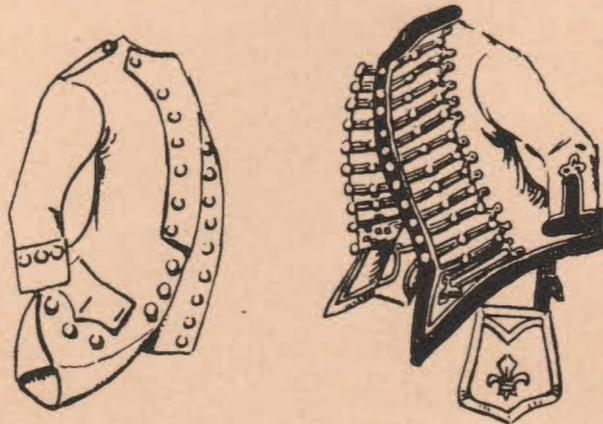


FIG. 1. — Légion Royale (1761-1762).
Bibliothèque du ministère de la Guerre, A. I. Z. 15.

Infanterie. — Habit bleu de roi; revers, parements, retroussis et pattes d'épaule rouges; boutons blancs; veste rouge; boutons blancs.

Hussards. — Pelisse et dolman bleu de roi; tresses, ganses et boutons blancs; fourrure noire à la pelisse; parements rouges au dolman; ceinture, écharpe rouge à nœuds bleus; sabretache rouge à galons et fleur de lis blancs.

Dans l'organisation de 1763, la Légion Royale était maintenue avec les éléments qui la constituaient antérieurement. De même que les trois autres Légions, elle recevait la composition suivante :

	Temps de paix.	Temps de guerre.
<i>État-major.</i>		
Colonel.	1	1
Colonel-commandant.	1	1
Lieutenant-colonel.	1	1
Major	1	1
Aide-major d'infanterie	1	1
Aide-major de dragons	1	1
Sous-aide-major d'infanterie	—	1
Sous-aide-major de dragons	—	1
Quartier-maître.	—	1
Trésorier.	—	1
Aumônier	—	1
Chirurgien	—	1
<i>1 compagnie de grenadiers.</i>		
Capitaine.	1	1
Lieutenant.	1	1
Sous-lieutenant.	1	2
Sergents	1	1
Fourrier	2	4
Caporaux.	2	4
Appointés	22	40
Grenadiers	1	1
Tambour.	1	1
<i>8 compagnies de fusiliers.</i>		
Par compagnie :		
Capitaine.	1	1
Lieutenant.	1	1
Sous-lieutenant.	1	1
Sergents	1	4
Fourrier	1	1
Caporaux.	2	8
Appointés	2	8
Fusiliers	10	Chiffre fixé suivant les circonstances.
Tambours	1	2
<i>8 compagnies de dragons.</i>		
Par compagnie :		
Capitaine.	1	1
Lieutenant.	1	1
Sous-lieutenant.	1	1
Maréchaux des logis.	1	4
Fourrier	1	1
Brigadiers	2	8
Dragons	24	Chiffre fixé suivant les circonstances.
Tambour.	1	1

En temps de paix, dans les compagnies de dragons, le maréchal des logis, le fourrier, les brigadiers, le tambour et 10 dragons étaient montés, 14 dragons étaient à pied. En temps de guerre, le Roi fixait le nombre d'hommes et de chevaux devant exister dans les compagnies, « suivant les circonstances ».

« Les corps de troupes légères ne servant point en ligne, n'auront ni drapeau, ni guidon, ni timbales. »

En 1776, les corps de troupes légères étaient supprimés. La Légion Royale versa son infanterie dans différents régiments; ses 8 compagnies de dragons furent transformées en 4 escadrons de chasseurs, attachés aux 4 premiers régiments de dragons.

Les uniformes. — L'ordonnance précitée de 1763 fixait comme suit l'uniforme de la Légion Royale :

« Habit de drap bleu, doublé de serge ou de cadis de même couleur, collet et parements en retroussis à la polonaise, de drap rouge, fixé par un petit bouton, 10 gros boutons sur le devant de l'habit, 1 à la hanche et 1 à la poche, en toile, qui sera cousue sur les plis.

« La veste en drap bleu, avec patelette rouge à la manche, doublée de toile écrue, le devant garni de 10 boutons, sans poches.

« Boutons blancs unis, forme plate.

« L'équipage du cheval des dragons sera en drap bleu, bordé d'un galon de la largeur d'un pouce, en laine, fond blanc, liseré d'une raie rouge de chaque côté. »

L'ordonnance ajoute diverses prescriptions communes aux 6 corps légers :

« Les habits de l'infanterie seront garnis seulement d'une épaulette en drap.

« Ceux des dragons le seront, en sus, d'une aiguillette en laine, mêlée des couleurs du galon réglé pour l'équipage du cheval, à l'exception du maréchal des logis, qui portera l'aiguillette en soie des mêmes couleurs.

« Les collets auront 3 pouces et demi de largeur.

« Les culottes pour l'infanterie seront de tricot blanc.

« Celles des dragons seront de peau couleur chamois.

« Les grenadiers porteront des bonnets de peau d'ours pour coiffure.

« Le surplus de l'infanterie sera coiffé en chapeaux bordés de galon de laine ou fil, aurore ou blanc, suivant la couleur du bouton.

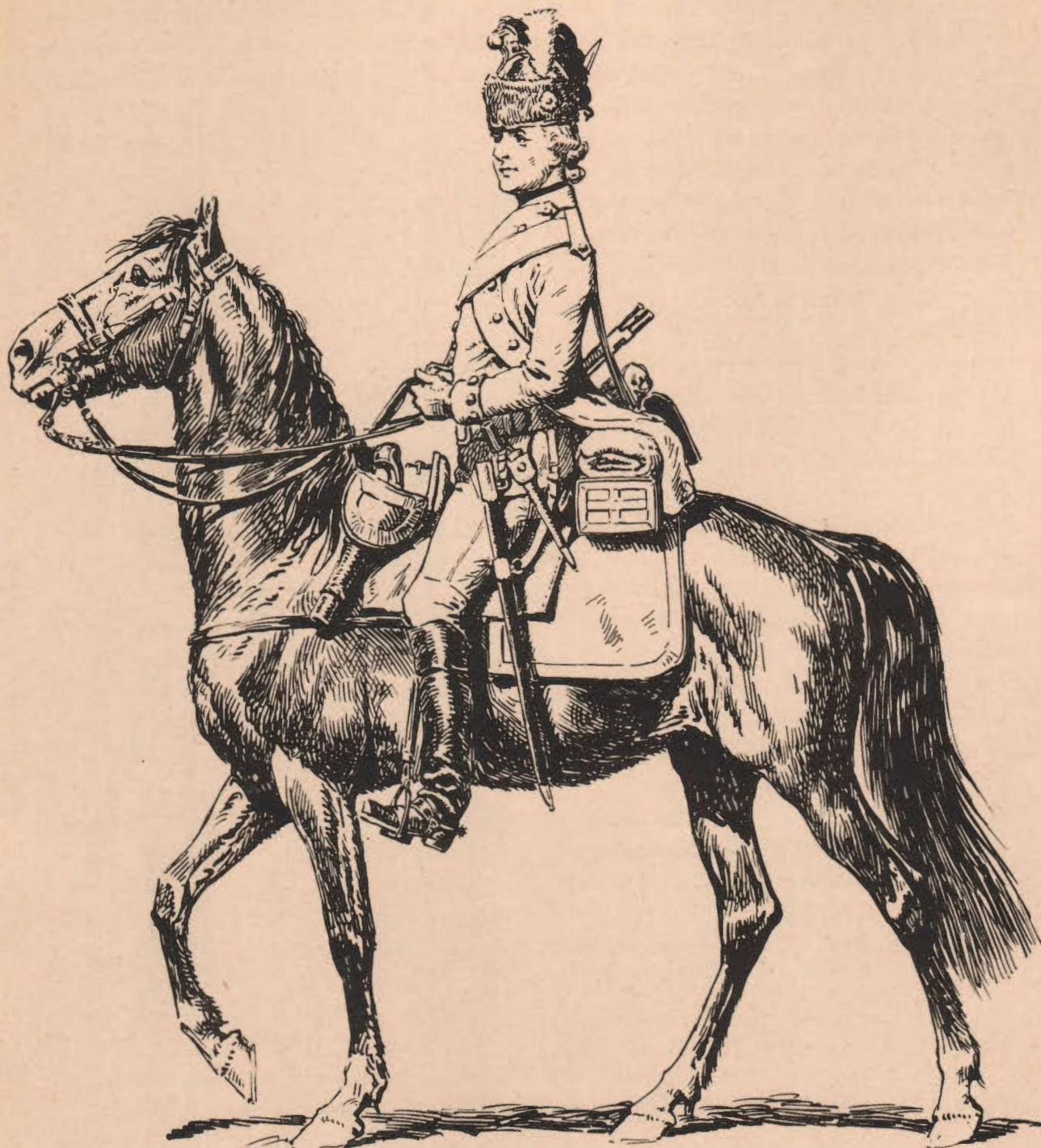
« Les dragons porteront des casques en fer, montés d'une façon simple et solide. Il leur sera délivré un sarot d'étoffe appelée tiretaine-croisée, de couleur gris de fer.

« Le manteau des dragons sera de drap gris-blanc, d'une aune de large, fabriqué et arrêté à deux envers, parements sur le devant d'une aune de cadis-canourgue de même couleur que la doublure des habits, garni de trois doubles brandebourgs en laine, des mêmes couleurs que celles qui sont réglées pour l'équipage du cheval.

« Les tambours porteront la livrée des colonels, avec les revers, collet et parements des couleurs réglées à chaque régiment; les parements, devant et derrière de l'habit et les poches seront bordés d'un petit galon de livrée, sans brandebourgs ni autres ornements.

LÉGENDES

*Fig. 2. — Légion Royale (1767).**D'après une peinture d'époque conservée au Musée de l'Armée.**Ce cavalier a été repeint après 1779 aux couleurs affectées au régiment de Conti Dragons. Néanmoins la couleur primitive est nettement visible.**Casque à bombe en fer, turban en peau de chien de mer, cimier et rosaces en cuivre, crinière noire et plumet blanc.**Col noir. Habit bleu céleste foncé à patte d'épaule de même couleur, collet rabattu, revers et parements rouges, boutons blancs, retroussis blancs, ornés d'un cœur rouge. Veste blanche et culotte chamois, gants chamois. Buffletterie blanche, giberne noire, boucle de ceinturon en cuivre. Bonnet de police rouge, roulé et attaché au-dessus de la giberne. Sabre à garde en cuivre, fourreau en cuir à chape et bracelet en fer et dard en cuivre, fourreau de baïonnette en cuir à bout en fer. Fusil à embouchoir en cuivre.**Selle et fontes en cuir naturel.**Chaperons, housse et porte-manteau rouges, galonnés de blanc, manteau roulé blanc à parementure rouge.**Étriers noircis, mors en acier à bossettes jaunes.**Fig. 3. — Légion Royale (vers 1773).**D'après un tableau de Petzinger. Musée de Darmstadt.**Infanterie. — Bonnet d'ours plumet et cordon blancs ; col noir ; habit bleu de roi ; collet, revers, parements et patte d'épaule rouges ; boutons blancs ; doublure, veste, culotte, guêtres et ceinturon blancs ; sabre à garde et bout de fourreau en cuivre et dragonne blanche boucle de ceinturon en cuivre.**Cavalerie. — Casque à bombe en fer, cimier en cuivre, crinière noire, turban en peau mouchetée, plumet et cocarde blancs. Même uniforme que l'infanterie, culotte chamois. Sabre à garde en cuivre et dragonne blanche ; fourreau en cuir avec chape et bracelet en fer et dard en cuivre.**Fig. 4. — Légion Royale (1773-1776).**Tableau conservé au Palais de Rohan, à Strasbourg.**Dragon. — Casque à bombe et cimier en cuivre, pas de crinière ; turban en peau mouchetée, rosaces en cuivre, plumet blanc avec la pointe rouge.**Habit bleu de roi, collet, revers, parements et patte d'épaule rouges et boutons blancs ; doublure et veste blanche, culotte chamois.**Col noir, jabot, manchettes de poignets et manchettes de bottes blanches ; buffletterie blanche ; sabre à garde en cuivre.**Sur ce même tableau, un cheval de dragon est représenté avec une schabraque à la hussarde, rouge galonnée de blanc.*



J. Roussat.

FIG. 2. — Légion Royale (1767).
D'après un tableau d'époque conservé au Musée de l'Armée.

« Les habits uniformes des officiers seront semblables à ceux des soldats et dragons, et ne différeront que par la qualité des draps et des boutons qui seront dorés ou argentés; il ne sera employé de doublure aux habits d'aucune autre étoffe que de laine, ni aucuns galons ou boutonnières de fil d'or ou d'argent sur les justaucorps, manteaux et redingotes, ni sur les vestes...

« Les parties d'équipement et de buffletterie de tous les corps de troupes légères seront exécutées en cuir rouge de Russie; Sa Majesté défend expressément l'usage de la buffletterie jaune ou blanche. »

Ce règlement ne paraît pas avoir été appliqué absolument à la lettre. Nous avons, en effet, sur l'uniforme des Légions de 1763 deux documents de première valeur :

Un tableau appartenant au Margrave de Bade, ayant figuré aux expositions de Baden-Baden en 1946 et 1947, et dont le *Passepoil* a donné une reproduction photographique (1).

Un petit tableau existant au musée de Strasbourg, que notre collègue, M. Paul Martin, a bien voulu nous communiquer et qui donne également des types de soldats des Légions et troupes légères.

C'est en partant de ces deux sources que M. Rousselot a exécuté les illustrations du présent article.

Elles donnent lieu aux observations suivantes :

Malgré le règlement, la Légion Royale a porté l'habit à revers rouges, et non boutonnant droit; le parement rond à 3 boutons, et non en pointe à la polonaise, les retroussis blancs et non bleus. La buffletterie est blanche, comme dans les 5 autres corps représentés sur nos deux documents, et non pas rouge.



FIG. 3. — Légion Royale vers 1773.
Tableau de Petzinger. Musée de Darmstadt.

(1) *Le Passepoil*, 26^e année, p. 35.

Le tableau de Baden-Baden nous renseigne sur la coiffure, d'ailleurs fort belle, de grenadier, et aussi sur le casque porté par le dragon, qui n'est pas en fer comme le veut l'ordonnance, mais en cuivre et orné d'une crinière blanche.

Quant au tambour, nous l'avons relevé dans le tableau du musée de Strasbourg. La Légion Royale devait avoir forcément ses tambours vêtus, non à la livrée du colonel, mais à celle du Roi, et c'est bien ainsi que le représente notre tableau. M. Rousselot pense qu'il s'agit d'un tambour d'infanterie qui aurait reçu le casque mis en service un moment dans toute l'infanterie.

Les « États militaires » confirment sensiblement cette tenue. Celui de 1771 décrit ainsi l'uniforme de la Légion :

« Habit de drap bleu de roi; doublure, veste et culotte blanches; collet, parements et revers rouges; le parement rond sans boutons, 6 petits aux revers, 4 gros au-dessous; boutons blancs unis, forme plate.

« L'équipage de cheval des dragons est de drap rouge, bordé d'un galon de fil blanc à chaînettes de la largeur d'un pouce. »

D'après l'ouvrage classique de Noirmont et Marbot, la Légion aurait, de 1763 à 1776, porté l'habit bleu, à revers, collet rabattu, parements ronds rouges; boutons blancs; veste et culotte blanches (culotte de peau pour les dragons); équipage de cheval pour ces derniers, rouge galonné de blanc.

Si l'on en croit Lienhart et Humbert, après 1766, dragons et grenadiers auraient porté le bonnet d'ourson, et l'équipement était en cuir noir.

Insignes des grades. — L'ordonnance de 1763 décrit longuement les insignes de grades pour les 6 corps de troupes légères. Nous en résumons ci-après les descriptions :

Colonel et colonel-commandant. — Aiguillette en métal du bouton sur l'épaule droite; sur la gauche, « épaulette riche, garnie de franges en graines d'épinards, nœuds de cordelières et jasmins en or ou en argent, suivant la couleur du bouton. »



FIG. 4. — Légion Royale (1773-1776).
Tableau conservé au palais de Rohan, à Strasbourg.

Lieutenant-colonel. — Aiguillette et épaulette comme le colonel, cette dernière garnie seulement de « graines d'épinards et nœuds de cordelières, sans jasmins ».

Major. — Comme le lieutenant-colonel, l'épaulette « garnie d'une frange simple, sans nœuds de cordelières, ni graines d'épinards. »

Capitaine de dragons. — Aiguillette comme celle du major, épaulette comme le major, mais sans aucune frange.

Capitaine d'infanterie. — Épaulette à gauche garnie d'une frange simple; pas d'aiguillette.

Lieutenant de dragons. — Aiguillette mêlée deux tiers d'or ou d'argent avec un tiers de soie; épaulette à carreaux de soie aurore ou blanche sur un fond de tresse d'or ou d'argent, suivant la couleur du bouton.

Lieutenant d'infanterie. — Épaulette comme le précédent; pas d'aiguillette.

Sous-lieutenant de dragons. — Aiguillette à deux tiers de soie, avec un tiers d'or ou d'argent; épaulette à fond de soie aurore ou blanche losangée d'or ou d'argent.

Aides-majors et sous-aides-majors. — Les aides-majors portent les distinctions des capitaines ou lieutenants suivant la commission qu'ils possèdent; ils portent l'aiguillette du même grade dans les dragons seulement. Les sous-aides majors de même, d'après le grade de lieutenant ou de sous-lieutenant dont ils ont une commission.

Quartiers-mâtres. — Aiguillette de sous-lieutenant de dragons; épaulette de tresse de soie aurore ou blanche, liserée de deux cordons de tresse d'or ou d'argent.

Maréchal des logis (1). — Aiguillette de soie de la couleur du bouton; petit bordé d'or ou d'argent, de la largeur d'un pouce, autour du parement en retroussis de l'habit.

Sergent d'infanterie. — Comme le maréchal des logis, moins l'aiguillette.

Fourrier. — Dans l'infanterie et les dragons, « sur chaque manche au-dessous du coude, deux bandes de galon d'or ou d'argent de la largeur de 10 lignes, cousues en dehors du bras d'une couture à l'autre ».

Brigadiers et caporaux. — « Bordé de galon de laine aurore ou blanche, de la largeur de 10 lignes autour du retroussis (du parement) avec un autre petit bordé de 8 lignes de largeur, qui sera cousu sur la manche de l'habit, pour figurer le double galon au parement. »

Appointés (2). — « Simple bordé au parement de galon de laine aurore ou blanche, de la largeur de 10 lignes. »

Lieutenant-colonel DARBOU.

(1) L'ordonnance du 1^{er} mars 1763 supprime l'ancien maréchal des logis, qui avait sensiblement rang d'officier, et le remplace, sous la même dénomination, par un bas-officier « remplissant les mêmes fonctions que les sergents dans les compagnies d'infanterie ».

(2) Cette même ordonnance du 1^{er} mars 1763 supprime le grade d'anspessade, et crée « pour en tenir lieu, des places d'appointés, comme dans toutes les compagnies des régiments d'infanterie française ».

LES TROUPES DU GÉNÉRAL DECAEN A L'ILE DE FRANCE 1803-1810

Nommé capitaine général des Établissements de l'Inde française le 18 juin 1802, le général Decaen avait constitué un détachement de troupes métropolitaines et africaines qui, avec le corps de cipayes qu'il se proposait de reformer dans ces Établissements, devaient assurer la défense de ces territoires.

Ce détachement se composait de : 1^o Deux bataillons d'infanterie de bataille et légère, d'un effectif assez réduit car ils ne comprenaient à eux deux qu'environ 900 hommes ;

2^o Un bataillon de chasseurs africains (composé d'hommes de couleur originaires de la Guadeloupe qui étaient cantonnés à Brest) et dont la formation fut approuvée par le Premier Consul le 24 nivôse an XI.

3^o Un détachement de cavalerie légère (hussards et chasseurs à cheval) qui devait former la garde du capitaine général ;

4^o Un détachement d'artillerie légère augmenté d'ouvriers d'artillerie. Au total État-major, officiers sans troupe et corps mentionnés ci-dessus :

1.250 hommes de troupes blanches et 600 Africains.

L'expédition partit de Brest le 5 mars 1803 et arriva devant Pondichéry le 22 messidor an XI. Mais, peu de temps après, le général Decaen était avisé que le contre-amiral Linois (commandant l'escadre qui assurait le transport de l'expédition) avait reçu l'ordre de gagner l'île de France. Le ministre de la Marine Decrès l'invitait à se rendre dans cette colonie qui, avec l'île de la Réunion, devaient constituer son nouveau commandement. Trompant la surveillance des Anglais qui, avant la rupture du traité d'Amiens, avaient établi le blocus des Établissements de l'Inde française, le capitaine général débarquait à l'île de France le 16 août 1803. Il semble, d'après les instructions données au contre-amiral Linois, qu'une partie des troupes qui devaient assurer la garde de Pondichéry ait pu échapper à l'étreinte de la flotte britannique. En effet, nous voyons que le régiment de l'île de France, formé le 18 brumaire, était précisément composé d'un bataillon de la 109^e de ligne et d'un bataillon d'infanterie légère. L'uniforme que devait prendre ce régiment était celui de l'infanterie de ligne, le bouton timbré au centre : « Régiment de l'île de France » et en bordure « Empire Français ». Pour les chasseurs africains, il semble qu'ils échappèrent au blocus de Pondichéry, puisque Antoine Martos (frère du fameux auteur des Mémoires) y était officier et qu'il guerroya à leur tête en 1804 et 1805.

L'uniforme de ce corps avait été confectionné en grande partie avec le drap vert destiné à l'habillement des cipayes. Le général Decaen, quand il décréta la formation du corps des chasseurs de la Réunion, composé de Cicoles, employa certainement comme cadres des éléments du corps que nous venons de citer et l'uniforme prescrit le 10 brumaire an XII était : habit, revers, retroussis

verts, col, parements passepoils chamois, boutons blancs, épaulettes blanches, gilet et pantalon de nankin, cravate blanche, petites guêtres noires ou bleues. Pour coiffure, le shako.

Mais le capitaine général, certain que la maîtrise des mers appartenant à l'Angleterre ne lui permettait pas de recevoir des renforts de la Mère Patrie, tira partie des ressources locales qui pouvaient exister dans les territoires qui lui avaient été confiés.

Nous voyons que son activité fut très grande : par arrêté des 4 pluviôse an XI et 10 brumaire an XI, la Garde nationale de l'Île de France fut réorganisée ; elle comprenait : compagnies de grenadiers et de fusiliers, compagnies de chasseurs nationaux, ou hommes de couleur, artillerie et un corps de cavalerie.

L'uniforme de l'infanterie de bataille était l'uniforme national (*sic*), c'est-à-dire habit bleu, revers et retroussis blancs, col et parements rouges, veste et culotte blanches.

L'artillerie devait porter l'uniforme de l'artillerie.

Les chasseurs coloniaux avaient l'habit-veste bleu, revers de même, col et parements rouges, passepoils blancs, veste et culotte blanches.

L'uniforme de la cavalerie n'est pas décrit.

Il n'est rien dit non plus de la coiffure. Ces gardes nationaux portèrent-ils, à l'instar de ceux de France, le chapeau à trois cornes ou adoptèrent-ils le chapeau monté à l'instar des milices de l'Île Bourbon en 1815, ou bien encore un shako se rapprochant de celui de l'infanterie légère en 1801-1802. Nous croyons que c'est à cette dernière hypothèse que nous devons nous rallier, nous dirons plus loin pourquoi.

Les mêmes mesures de réorganisation furent prises à l'île de la Réunion en ce qui concerne la Garde nationale. Le 23 nivôse an XII, un nouvel arrêté constitua un corps de pompiers pour l'Île de France, fort d'une compagnie de 68 hommes, officiers compris. L'uniforme était fixé comme suit : habit, revers, parements bleus, passepoils rouges, col rouge passepoilé de bleu, casque. Le sabre pour armement.

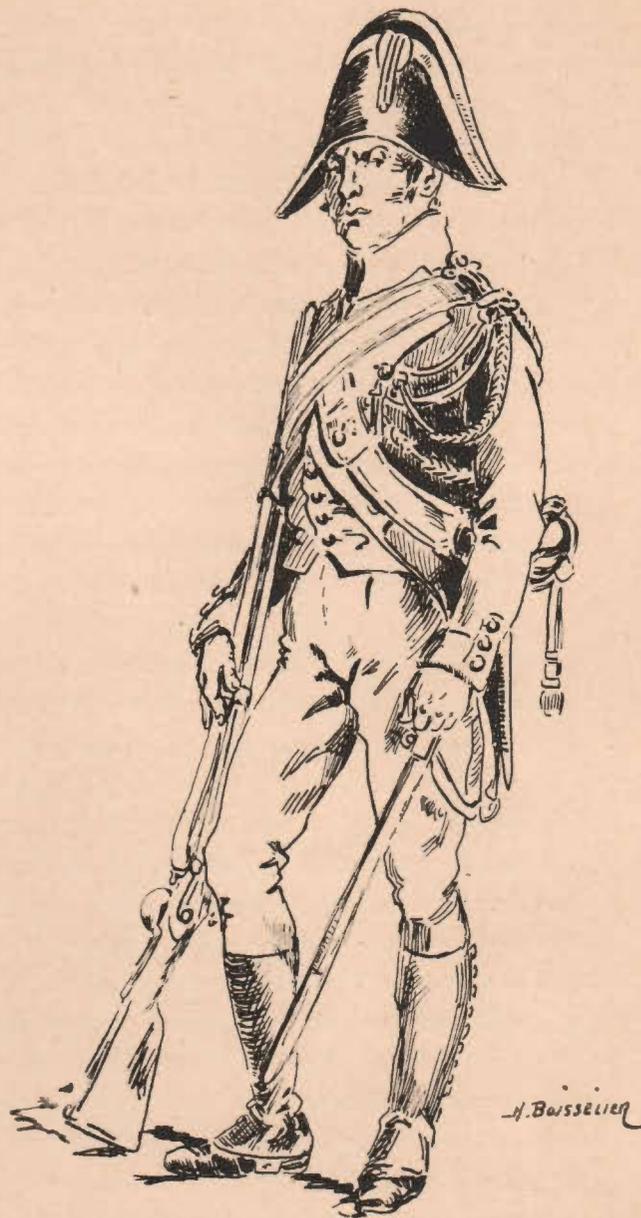
Par arrêté du 1^{er} juin 1806, en prévision d'une attaque toujours possible, le Gouverneur décrète la formation de nombreuses compagnies de chasseurs de réserve levées parmi les noirs des habitations. L'uniforme des officiers choisis parmi les colons les plus entraînés à la chasse et à la vie active, se compose d'un habit-veste vert, parements et retroussis de même, col noir, veste et pantalon blancs, bottes, boutons et épaulettes d'argent. Les sergents-majors rattachés à ces compagnies étaient revêtus d'habit bleu, à col vert, boutons blancs, gilet et pantalon blancs, guêtres noires. Officiers et sergents-majors sont armés du sabre et soit d'un fusil de chasse ou d'une carabine. Les chasseurs de réserve doivent être pourvus soit de fusils, soit de mousquetons, le costume de ces chasseurs restant à déterminer.

Le 18 juin 1806, nouvel arrêté concernant le 1^{er} bataillon de la Légion de la Garde nationale de l'Île de France et prescrivant la formation de deux compagnies de chasseurs qui devaient recevoir, comme marques distinctives d'uniforme, « épaulettes et dragonnes vertes, comme coiffure shako polonais avec plumet vert ».

Les Îles Seychelles dépendant du gouvernement de l'Île de France, le général Decaen pres-



Garde Nationale des Iles Seychelles (1807).
Chasseurs coloniaux.



Gendarme de l'Île de France (1807).

crivait, le 15 mai 1807, d'organiser à Mahé une compagnie de Garde nationale composée de deux sections formées de tous les Français en état de porter les armes et résidant aux îles et d'une section levée parmi la population libre de couleur. L'uniforme de cette troupe était ainsi décrit : pour les sections blanches, habit bleu national, revers et retroussis bleus, passepoilés de rouge. Col et parements rouges passepoilés de blanc, boutons jaunes. Pour coiffure, un *shako*. Les officiers de ces sections portaient comme marques distinctives épaulettes d'or, hausse-col et épée.

Les chasseurs coloniaux : habit-veste bleu, revers bleus en pointe, col, parements, retroussis et passepoils des revers verts, boutons blancs. Pour coiffure, le shako. Les officiers des chasseurs coloniaux avaient également épaulettes or, hausse-col et le sabre. Le fait de doter du shako cette nouvelle troupe semble bien confirmer que ce mode de coiffure était en usage chez les Gardes nationaux de l'Île de France et de la Réunion.

Par arrêté 159 de la même année, le capitaine général organisait 4 brigades de gendarmerie à pied pour le service des îles de France et Bonaparte (nouveau nom de l'Île de la Réunion). Chaque brigade était forte de 1 maréchal des logis, 1 brigadier, 8 gendarmes, 1 tambour pour les 4 brigades, 1 capitaine et 1 lieutenant. L'effectif total de la gendarmerie s'élevait à 43 hommes. Cette troupe était tirée des corps de troupe des différentes armes composant les garnisons des Îles de France et Bonaparte. L'uniforme de la gendarmerie est décrit comme suit : habit de drap bleu national, col, revers, parements et doublures rouges, passepoils rouges, surtout bleu sans revers ni parements, col bleu, doublures et passepoils rouges, veste et culotte de drap chamois ou de nankin jaune. Boutons blancs timbrés de la légende « Force à la Loi », aiguillette en argent pour officiers, en fil de coton blanc pour sous-officiers et gendarmes. Chapeau à la française, demi-bottes et guêtres. Armement : fusil et baïonnette. Giberne avec banderole, sabre monté à la dragonne avec baudrier jaune sur lequel sera appliquée une plaque en argent (1).

Enfin, le 27 avril 1809, devant la menace de plus en plus précise d'un débarquement, le gouverneur ordonnait qu'une nouvelle levée de 650 noirs destinés à être incorporés dans les corps africains déjà existants, serait faite parmi ceux employés dans les plantations.

Nous avons trouvé tous ces arrêts dans le *Recueil des Lois et Règlements de l'Île Maurice*, recueil publié vers 1830 sous le Gouvernement anglais et qui mentionne tout ce qui concerne cette colonie bien avant son rattachement à la couronne de l'Angleterre. Malgré les soins pris par le général Decaen pour assurer la défense des possessions dont la garde lui avait été confiée, l'Île Bonaparte tomba rapidement au pouvoir des Anglais et, le 29 novembre 1810, un débarquement de forces anglaises, fort de 20.000 hommes, put prendre pied sur le sol de l'Île de France. Les forces que le général Decaen pouvait leur opposer ne dépassaient pas le nombre de 1.200 à 1.500 hommes.

Bien que blessé dès le début de l'action, il resta à la tête de ses troupes, les électrisant par son exemple. Mais, devant les forces écrasantes qui l'accablaient, il dut, le 3 décembre, accepter une capitulation très honorable qui lui garantissait que toutes les troupes de terre et de mer n'étaient pas prisonnières de guerre et qu'elles seraient dirigées vers la France avec leurs effets et bagages sur les bâtiments de guerre et transports attachés à la colonie.

Ce serait sortir de notre cadre que de mentionner toutes les mesures prises en dehors de celles citées plus haut pour assurer la défense des possessions dont Decaen avait la garde, mais il est utile de noter que c'est avec les ressources qu'il sut tirer de la guerre maritime livrée dans l'Océan Indien qu'il put assurer la solde de ses troupes et ravitailler ses forces navales. Ce brillant lieutenant de Moreau, bien que n'étant pas un élève des Duplex et des de La Bourdonnaye, était bien un de ceux qui, sans aucune formation spéciale, dans le simple fait des circonstances, ont su se dresser et mettre tout en œuvre chaque fois qu'il s'est agi de la défense de notre Empire colonial.

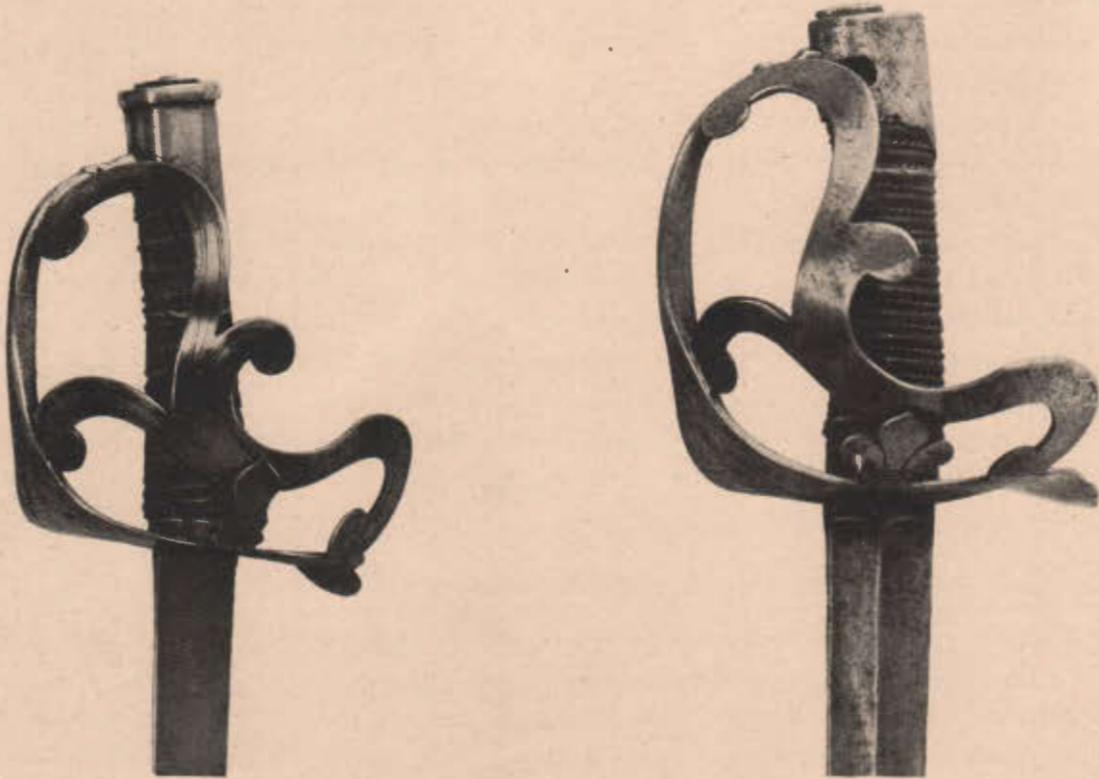
H. BOISSELIER.

(1) On remarquera que cet uniforme est exactement celui des gendarmes de la mère Patrie que malgré la distance Decaen était arrivé à reconstituer.

SABRE D'OFFICIER DE CAVALERIE ET DE DRAGONS MODÈLE 1779 EN FER

M. le Dr Georges a eu la bonne fortune de mettre la main sur une arme infiniment rare : le sabre d'officier de cavalerie et de dragons, modèle 1779 en fer. Il nous le présente dans l'article ci-dessous :

Bottet, auquel il faut toujours rendre hommage, car il avait presque tout vu à une époque où régnait la pleine obscurité sur les armes du XVIII^e siècle, Bottet avait décrit ce sabre. Dans sa monographie de l'arme blanche 1789-1870 il signale après le sabre de cavalerie 1786 (cuivre) qu'il appelle modèle 1790 : *Armes correspondantes d'officier : on rencontre quelquefois de ces sabres dorés ou argentés indiquant que ce modèle a été porté par des officiers.* Puis il décrit sous le nom de sabre de dragons 1790 ce même sabre de cavalerie, mais en fer.



Sabre de cavalerie et de dragons modèle 1779.

Officier.

Troupe.

Dans son ouvrage *L'arme blanche de guerre française au XVIII^e siècle* il dessine planche XIII ce sabre qui nous intéresse et il l'étiquette : *Sabre d'officier de cavalerie ou de dragons, d'après le règlement pour la troupe de 1779 à monture de fer poli.*

Là il a corrigé son erreur du volume précédent où il attribuait en 1786 le modèle cuivre à la cavalerie et le modèle fer aux dragons, alors qu'il y a bien eu deux modèles, mais communs à la cavalerie et aux dragons : le 1779 fer et le 1786 cuivre.

De l'année 1786 date pour l'officier le modèle palmette universellement connu (1786-1816). Mais est-ce de ce palmette que l'ordonnance du 21 février 1779 annonce l'envoi aux officiers de cavalerie et de dragons? Ne seraient-ce pas plutôt ces modèles dorés ou argentés, à volute, semblables aux sabres de troupe, que Bottet signale dans son premier ouvrage et dont il donne un dessin dans son second?

Je suis cependant assez sceptique sur l'existence d'un de ces modèles dorés : logiquement il correspondrait au sabre de troupe 1786 cuivre, or la place est prise par le palmette 1786-1816.

En tous cas le modèle officier 1779 existe : Bottet en a dessiné un, je crois qu'il en existe une monture au Musée de l'armée, toutefois je pense intéresser les lecteurs du *Passepoil* en leur donnant une bonne photographie de ce modèle; j'ai mis à son côté le sabre de troupe 1779 pour bien montrer les différences entre ces deux pièces :

Incontestablement ce sabre est une arme d'officier; il diffère du modèle de troupe par les trois caractères suivants :

1^o Dimensions moindres : hauteur de la poignée : officier 14 cm. 5, troupe 15 centimètres. Largeur de la garde (du milieu de la branche principale au dos de la poignée) officier 8 cm. 5, troupe 10 centimètres.

Largeur du plateau de garde (prise au dos de la lame) : officier 8 cm. 5, troupe 9 cm. 2;

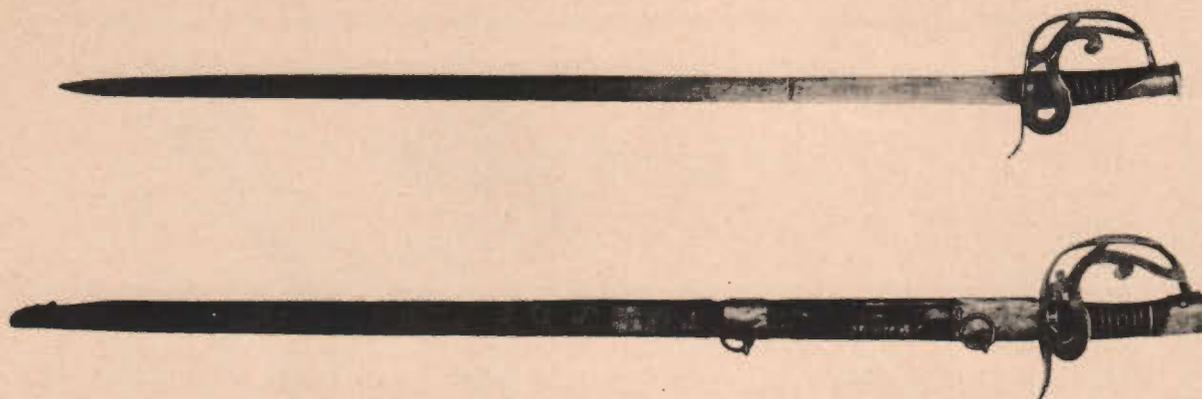
2^o Forme du pommeau : Il est orné à sa partie supérieure d'un rebord assez saillant, et son bord inférieur est découpé d'une façon assez fantaisiste;

3^o La branche principale, la volute qui forme la garde, le pommeau sont agrémentés d'un dessin au trait, de style Louis XV, qui en souligne les formes gracieuses.

Il correspond exactement au dessin de Bottet à cette différence qu'on lui a arraché les deux volutes de sa fleur de lys. C'est peut être même l'exemplaire que Bottet a vu. Voici donc la description exacte, officielle de ce modèle :

Sabre d'officier de cavalerie et de dragon selon l'ordonnance du 21 février 1779 :

1^o *Monture en fer.* Pommeau ovale à rebord à la partie supérieure. Bord inférieur découpé à deux crans sur chaque face près de la branche et s'abaissant sur le dos de la poignée. Pièce de rivure en forme de losange. Poignée en bois recouvert de cuir noir et filigrane chaînette acier, virole fer. Garde de forme identique à celle du sabre de troupe 1779 : branche principale formant plateau et quillon plat à bords festonnés; branche latérale plate de 1 à 2 centimètres de large selon les endroits, reliée à la branche principale par trois volutes et une fleur de lys et portant aussi sur l'autre bord une quatrième volute. Pommeau et garde ornés de dessins au trait.



2^o *Lame* droite, plate, à dos. Longueur : 90 centimètres, largeur au talon 2 cm. 8, un poinçon ovale sur la face externe.

D^r GEORGES.

UN BEAU SABRE DE SAPEUR

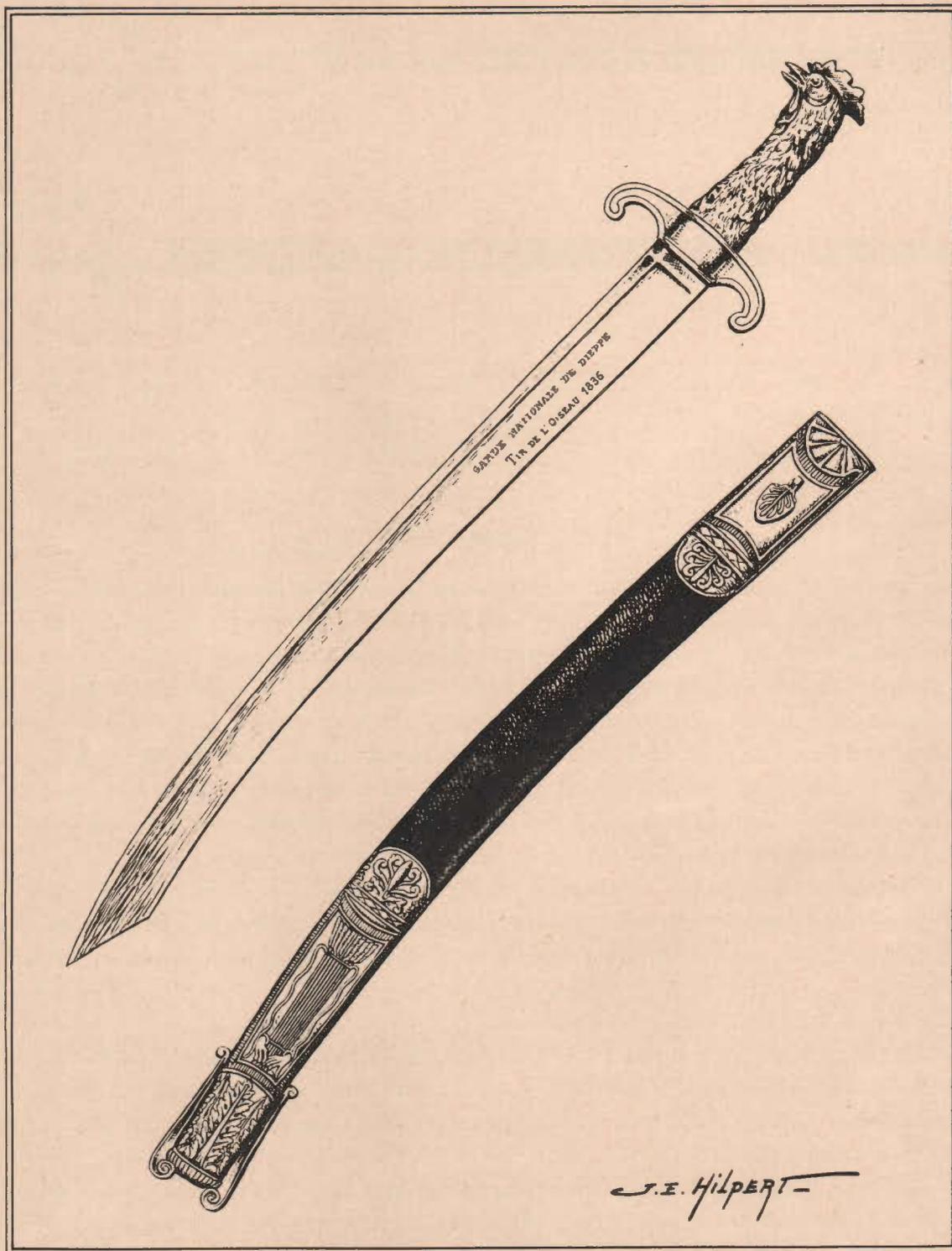
Le sabre que nous présentons ci-contre appartient à la collection de notre collègue M. J. Constantin-Provensal. Sa poignée en tête de coq ressemble beaucoup au type sapeur du Consulat mais elle est plus riche et plus soignée. Cette poignée et les garnitures du fourreau sont en bronze doré très finement ciselées. La lame est large à pans creux de chaque côté, et la pointe est formée par un biseau à angle aigu partant du tranchant pour rejoindre le talon plat. Elle a dû posséder une inscription primitive qui a été meulée; il en reste seulement la trace demi-effacée d'une ancre de marine; à la place de l'inscription primitive il en a été gravé une autre attribuant ce sabre à un canonnier de la garnison nationale de Dieppe comme prix de tir à l'oiseau en 1836; l'autre face de la lame porte le nom de son attributaire Cyrille Paumier.

Certains pensent que ce sabre a été commandé à un fournisseur de Dieppe qui a pris une monture se rapprochant de celle en usage dans la garde constitutionnelle à pied de Roi en 1792 et qui pourrait en provenir; il l'a monté sur une lame de marine peut-être sortie des ateliers de lames de Nantes et confectionné ensuite ce magnifique fourreau en lui mettant des garnitures ornées de motifs décoratifs de style inspiré de l'Empire.

M. Constantin inclinera plutôt à croire que ce sabre est venu au monde tel qu'il est et qu'il n'a pas été monté de pièces et de morceaux, d'autant plus que le style en semble très pur et non abâtardi comme sous Louis-Philippe; les inscriptions primitives seules ont dû être meulées et remplacées par d'autres en 1836.

Telles sont les deux opinions déjà exprimées sur cette arme. Si l'un de nos collègues avait une autre suggestion à nous proposer à son sujet, nous la mentionnerions très volontiers.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



Sabre de sapeur (origine à identifier) — Collection J. Constantin-Provensal).

LES CHASSEURS A CHEVAL SOUS LA PREMIÈRE RESTAURATION (1814-1815)

(Fin)

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 3, 4 ET 5)

En 1815, la tenue est fort différente, si l'on en croit deux dessins de la collection Dubois de l'Estang. Le régiment reçoit le casque à chenille, d'un modèle voisin de celui du Régiment du Roi, avec plumet blanc et cramois. Il a alors le parement jonquille à l'habit-veste, et non plus du fond, liseré de jonquille comme en 1814 (peut-être pour relever l'uniforme); il porte les épaulettes blanches mais sans aiguillettes. La culotte verte a le galonnage jonquille au lieu de blanc, et il en est de même des bottes. Enfin, l'équipage de cheval est somptueux, avec une schabraque et un porte-manteau cramois, bordés de jonquille, une demi-schabraque en peau blanche à dentelures cramoisies.

L'officier a une tenue analogue, avec cette particularité que la culotte, galonnée comme celle de la troupe, l'est en jonquille pour lieutenant et sous-lieutenant, en argent pour capitaine; les officiers supérieurs ont en plus une soutache en argent autour du galonnage. Nous avons consacré une planche en couleurs à cette tenue de 1815, fort inédite. L'uniforme porté par le duc de Berry et dont nous avons parlé ci-avant, confirme bien le port du casque par le régiment. Nous ignorons pour cette période la tenue portée par les trompettes et par la compagnie d'élite.

Autres régiments. — Les autres régiments de chasseurs sont vêtus conformément au décret du 7 février 1812, avec la même répartition de couleurs distinctives : écarlate, jonquille, rose, cramois orange (1). Toutefois, si l'on en croit les dessins de Valmont, le shako est sans plaque, orné simplement d'une cocarde blanche, maintenue par une ganse de même, descendant assez bas (ce qui est d'ailleurs une application des prescriptions de l'ordonnance royale faisant disparaître les insignes du précédent gouvernement).

La compagnie d'élite, d'après les types dessinés par Valmont, a le shako de grenadier à galonnage et plumet écarlates; dans quelques régiments, elle porte encore le colback.

Les trompettes ont la tenue bleue à la livrée royale.

Les officiers ont la tenue portée sous l'Empire, soit avec un shako galonné, soit très fréquemment avec le colback.

(1) Il faut noter que le règlement de 1812 donne exactement la même tenue (collet et parement de couleur distinctive) aux 1^{er} et 3^e régiments de chaque série, le 2^e seul ayant le collet de la couleur du fond. Dans la pratique, il est arrivé assez souvent que le 3^e régiment de chaque série se soit attribué le parement de la couleur du fond, pour se différencier. Valmont nous en donne un exemple pour les 6^e et 15^e régiments.

Nous avons relevé les quelques particularités ci-après à propos de divers régiments :

2^e régiment. — Il est probable qu'une partie tout au moins du régiment, le fond de l'ancien 2^e, ait porté le sabre à la Montmorency que le régiment conservait depuis l'Ancien régime.

5^e régiment. — Il a dû, vraisemblablement, faire usage jusqu'à son licenciement en 1815, des buffletteries jaunes qu'il portait depuis l'époque révolutionnaire.

7^e régiment. — Valmont nous a laissé le type du cavalier de la compagnie d'élite, qui figure sur notre planche en couleurs (n^o 5).

10^e régiment. — « La giberne » (9^e année) a, d'après une miniature contemporaine, reconstitué la tenue sous la Première Restauration du sous-lieutenant Picolle, de ce régiment, conforme d'ailleurs aux prescriptions réglementaires.

13^e régiment. — « Les coiffures de l'armée française » de M. Margerand ont reproduit une miniature donnant l'uniforme et le shako du colonel Shée, et qui ont été portés jusqu'aux premiers mois de la Première Restauration.

14^e régiment. — Valmont nous a laissé le cavalier et le trompette de la compagnie d'élite, en shako, reproduits sur notre planche en couleurs.

15^e régiment. — C'est aussi à Valmont que nous devons le chasseur de la compagnie d'élite, ici en colback.

Chasseurs de France. — La tenue est bien connue : c'est celle des anciens chasseurs de la Garde impériale, avec sabretache verte aux armes royales (1). Le plumet vert et rouge à l'origine paraît avoir été remplacé par un plumet blanc.

D'après Valmont, les trompettes auraient porté la tenue identique à celle de l'Empire, mais avec plumet blanc et sabretache bleu céleste aux armes du Roi.

Royal-Chasseurs. — Valmont nous a laissé un type d'officier, en shako cylindrique et plumet blanc, dont la tenue est celle du 1^{er} chasseurs et que nous reproduisons sur notre dessin en noir n^o 5. Par ailleurs, nous avons aperçu au Musée de l'Armée un portrait en buste d'officier, portant un frac vert très clair, passepoilé de blanc aux devants, avec collet échancré et parement en pointe de même couleur également liserés de blanc; épaulette et contre-épaulette en argent, au collet une fleur de lis en argent, boutons argent. On ne voit ni la coiffure ni le pantalon, mais seulement la poignée d'un sabre de cavalerie légère, sans dragonne. Cet officier, qui porte la décoration du Lys, serait un officier de Royal-Chasseurs. La tenue n'aurait donc guère été uniforme.

Nous n'avons pas de précisions sur la tenue de la troupe.

Étendards. — Chaque régiment avait un étendard porté par un sous-lieutenant comptant à l'état-major du régiment. Cet étendard est blanc, de forme carrée, bordé sur chaque côté de festons et de fleurs de lis brodés en or, avec le numéro du régiment également brodé en or à chaque coin, franges d'or autour de chaque côté; sur une face l'inscription : « Le Roi au ...^e Régiment de Chasseurs »; sur l'autre, les armes de France entourées d'une branche de chêne et d'une de laurier reliées par une bandelette en soie bleue. Pique dorée, ajourée et présentant une fleur de lis. Hampe en bois blanc à

(1) Cf. Uniforme du 1^{er} Empire, du commandant Bucquoy, série 151, carte 48.



Fig. 9. — Régiment de Berry, 6^e Chasseurs.

Cavalier de la compagnie d'élite dit « Chasseur-grenadier du duc de Berry ».

Flamme de colback rouge, gland jaune; plumet rouge; porte-plumet jaune.

Habit-veste vert, collet jaune; passepoils (aux revers retroussés et pantalons) jaunes; épaulettes et cordon-fourragère rouge; Sabre à fourreau de fer poignée de cuivre; Schabraque sous-bordée; porte-manteau vert avec ronds rouges (3 galons formant disques concentriques).

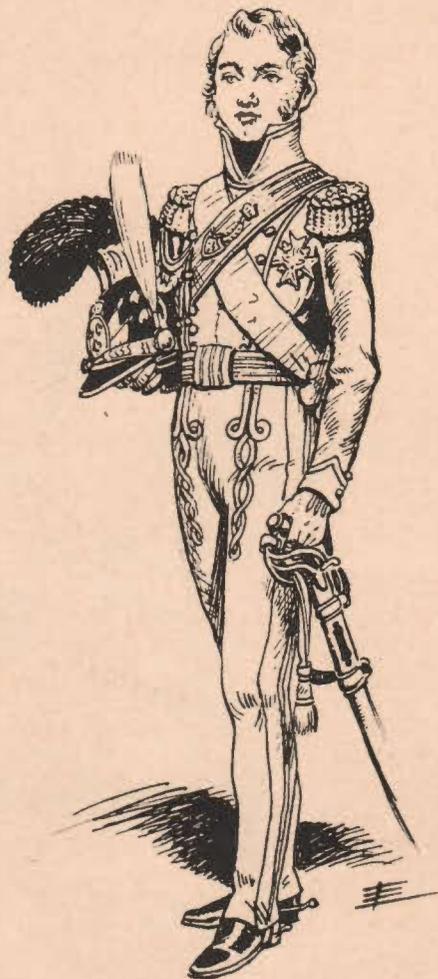
talon en cuivre doré. Cordon à glands en or. Cravate blanche, frangée d'or, ornée d'une broderie de palmettes et de fleurs de lis d'or (1).

Une ordonnance du 16 janvier 1815 créa au Régiment Colonel-général (9^e), un lieutenant au 1^{er} escadron, sous le nom de *Cornette blanche*, chargé de porter la cornette blanche du colonel-général. Cette enseigne était blanche, ayant au milieu un soleil en broderie d'or, avec la devise : *Nec pluribus impar* (2).

Lieutenant-colonel DARBOU.

(1) L'étendard du 2^e Chasseurs, régiment de la Reine est conservé au musée de l'Armée. Il est reproduit en photographie dans l'ouvrage : *Nos drapeaux et étendards de 1812 à 1815* de O. HOLLANDER.

(2) *Note du commandant Bucquoy*. — Nous attirons l'attention sur le coloris des deux trompettes de la planche 3. Les originaux de Valmont leur donnent une couleur jaune incertaine que beaucoup ont interprété comme du chamois et pas mal de collectionneurs possèdent des copies de ces deux types coloriées en ocre jaune plus ou moins foncé. C'est une erreur. Comme il est dit à la page 24 de notre année 1947 le jaune de ces deux trompettes est le jonquille (drap de la couleur distinctive de leur régiment).



Le duc de Berry (1815).
Colonel des chasseurs de Berry.
Colonel-général des chasseurs.
(D'après une estampe de Genty.)

Casque en cuir noir; cimier, bordures du bas de la bombe, de la visière et du couvre-nuque, festons sur les côtés, plaque (arme de France sur 4 drapeaux croisés, porte-plumet, jugulaire argent; chenille noire; aigrette blanche.

Habit-veste vert d'officier de chasseurs; collet échancré jonquille, liseré de blanc; revers droits et parements en pointe, verts liserés de blanc; boutons argent; grosses épaulettes d'argent portant une fleur de lis d'argent sur le corps; retroussis non visibles; Aiguillettes d'argent portées à droite et s'accrochant aux boutons de droite des revers.

Pantalon long gris clair à double bande rouge, avec sur les cuisses, de chaque côté, un nœud hongrois en argent, allant jusqu'à mi-cuisse; sous-pieds; bottes éperonnées sous le pantalon; porte-giberne en argent à trois raies rouges, avec ornement doré, l'écusson orné d'une fleur de lis; ceinturon en galon d'argent coupé de trois raies rouges fermant par une sorte de plaque de même; Bélières en cuir noir; sabre à la chasseur, courbe, tout doré, avec évidemment en cuir noir dans le fourreau, garde à deux branches latérales; dragonne argent.

Grand cordon du Saint-Esprit bleu clair et plaque de l'ordre.

LES UNIFORMES DES TROUPES DE LA MARINE ET DES COLONIES DEPUIS 1814

(Suite de l'article paru dans le numéro de la 27^e année, page 25.)

Secrétaires et ouvriers du Commissariat colonial.

La section de secrétaires et ouvriers du Commissariat colonial fut organisée en 1901. Elle prit, en 1907, le nom de Section de Commis et Ouvriers militaires d'administration des troupes coloniales. Elle comprend des secrétaires dans les bureaux du Commissariat (Intendance coloniale en 1906) et des ouvriers employés dans les magasins.

A la création, la section fut rattachée au 4^e régiment.

Elle comprend des adjudants, sergents, caporaux et soldats en France et dans les différentes colonies. A l'origine, elle ne comportait pas de cadre officiers. En 1907, les différents détachements furent commandés par des officiers d'administration du Service de l'Intendance coloniale.

Uniformes. — Les sous-officiers et la troupe portent la tenue de l'infanterie coloniale avec les différences suivantes : le collet de la capote et de la tunique est orné, au lieu du numéro, d'une étoile à cinq branches en drap rouge; même insigne, sur écusson bleu foncé liseré rouge, au collet des effets de toile; le képi porte au bandeau la même étoile rouge; sur le casque colonial, l'insigne est constitué par une étoile à cinq branches en cuivre.

Les adjudants, en 1901, ont la tenue des adjudants des régiments, sauf les différences suivantes : au collet des différents effets et au képi de deuxième tenue, étoile brodée en or; au képi de première tenue et au casque colonial, étoile à cinq branches en cuivre doré.

Le Règlement de 1901 remplaça, pour les adjudants, les épaulettes et le sabre par les pattes d'épaules et l'épée décrits ci-dessus pour les adjudants de secrétaires d'état-major.

Les officiers d'administration du Service de l'intendance ont, en 1907, la tenue des officiers d'infanterie coloniale avec les différences suivantes : la tunique porte au collet une étoile à cinq branches brodée en or; au-dessus du parement, de un à quatre galons d'or suivant le grade; épaulettes et leurs brides remplacées par des pattes d'épaules en drap du fond de la tunique, ornées d'une branche de chêne et d'une branche de laurier brodées en or et encadrées d'une baguette d'or (dentelée pour officier principal;) les boutons, dorés, portent un faisceau formé d'un drapeau et d'un étendard réunis par une couronne de chêne; la capote a l'étoile en or au collet, boutons et galons comme à la tunique; le képi de deuxième tenue, orné des galons de grade, porte une étoile

en or sur le bandeau; celui de première tenue et le casque colonial portent, pour attribut, une étoile à cinq branches, entourée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier, réunies par un ruban, le tout doré.

Infirmiers coloniaux.

La section d'infirmiers coloniaux fut organisée en 1902. Elle fut rattachée au 22^e régiment.

La section comprend des infirmiers commis aux écritures et des infirmiers de visite et d'exploitation. Elle comporte des adjudants, sergents, caporaux et soldats en France et dans toutes les colonies. A l'origine, elle ne comportait pas de cadre officiers. En 1907, les différents détachements furent commandés par des officiers d'administration du Service de Santé colonial.

Uniformes. — Les sous-officiers et la troupe portent la tenue de l'infanterie coloniale avec les différences suivantes : le collet de la capote et du paletot présente, brodé en fil rouge sur un écusson en drap du fond de l'effet, un insigne représentant un caducée entouré d'une branche de chêne et d'une branche de laurier; même écusson mobile au collet des effets de toile; le képi porte le même attribut brodé en fil rouge (remplacé par une ancre en 1910); le casque colonial a également le caducée entre deux branches, en cuivre.

Les adjudants, en 1901, ont la tenue des adjudants des régiments, avec les différences) suivantes : le caducée, entre deux branches, est brodé en or au collet de la tunique, de la capote, des effets de toile et au bandeau du képi de deuxième tenue; le même attribut, en cuivre doré, est porté au képi de première tenue et au casque colonial.

En 1910, les adjudants ont la même tenue, mais le képi de deuxième tenue porte une ancre en or; les épaulettes et le sabre sont remplacés par les pattes d'épaules et l'épée semblables à ceux des adjudants de secrétaires d'état-major.

Les officiers d'administration du Service de Santé colonial ont, en 1907, la même tenue que les officiers d'administration du service de l'Intendance, avec les différences ci-après : les boutons sont ceux des officiers du corps de Santé (caducée); l'étoile du collet et celle du képi de deuxième tenue sont à dix branches; de même le képi de première tenue et le casque colonial comportent comme insigne une étoile à dix branches entre deux branches de chêne et de laurier.

Lieutenant-colonel DARBOU.

CHAPITRE IX

**L'ÉTAT-MAJOR ET LES SERVICES DE L'ARTILLERIE DE MARINE
ET DE L'ARTILLERIE COLONIALE**

Depuis sa réorganisation en 1814 jusqu'à une époque toute récente, l'artillerie de marine a été chargée, en outre du service de l'artillerie dans les ports et aux colonies, de la fabrication et de l'entretien des pièces d'artillerie de tout calibre constituant l'armement de la flotte. Elle a d'ailleurs conservé ces attributions après son passage à la guerre, jusqu'à la création, peu avant 1914, du corps de l'artillerie navale, faisant partie de la Marine; depuis, l'artillerie coloniale ne s'occupe plus que du matériel armant ses propres troupes et ses batteries de côte.

Le service de l'Artillerie de marine comprenait : les directions d'artillerie dans chacun des cinq ports militaires, les forges et fonderies (La Villeneuve, Nevers, Saint-Gervais, Ruelle); cette dernière fut seule maintenue après 1879); les laboratoires, commissions d'expériences, école de pyrotechnie, etc...

Pour assurer ce service, l'artillerie de marine, puis artillerie coloniale, disposait du personnel suivant :

1^o Un certain nombre d'officiers (capitaine à général de division), constituant l'état-major de l'arme, et remplissant les fonctions ci-après : inspecteurs généraux du matériel (officiers généraux), directeurs et sous-directeurs (officiers supérieurs), adjoints (capitaines), aides de camp des généraux de l'arme;

2^o Diverses catégories d'employés.

I. — État-major de l'artillerie.

Uniformes. — De 1814 à 1831, les officiers de l'E.-M. de l'artillerie de marine ont, réglementairement, la tenue des officiers des bataillons ou du régiment; pratiquement, ils ont porté le chapeau au lieu du shako. Notre dessin n^o 1, ainsi que la planche hors texte n^o 13 de la 18^e année, reproduisent, d'après Valmont, la tenue portée par ces officiers, respectivement de 1814 à 1822 et de 1822 à 1831.

A partir du changement de tenue de l'artillerie de marine, en 1832, les officiers de l'E.-M. portent la même tenue que ceux du régiment, sans aucune différence, et sont comme eux coiffés du shako. D'après Valmont, tous les officiers supérieurs ou subalternes de l'E.-M. portaient, sous le second Empire, le plumet tricolore au shako, sauf les colonels qui portaient l'aigrette blanche. Les aides de camp avaient la même tenue.

Les règlements de 1873 (artillerie de marine), de 1903 à 1910 (artillerie coloniale) donnent aux officiers de l'E.-M. particulier la même tenue, sans aucune différence, qu'aux officiers du régiment.

II. — Professeurs de l'École d'artillerie de marine.

L'ordonnance du 13 novembre 1822, réglant l'organisation de l'artillerie de marine, prescrivait la création, à Toulon et Lorient, de deux écoles d'artillerie, avec un personnel de deux professeurs (un de mathématiques, un de dessin) et un garde par école. L'organisation du 14 décembre 1835 ne maintient que l'école de Lorient avec le même effectif. Après 1870, l'école fut maintenue, mais les cours de l'école furent confiés à un capitaine du corps; elle a été supprimée le 1^{er} novembre 1902.

Les professeurs de l'École d'artillerie se considéraient comme faisant partie du corps des professeurs de la marine (1). Ils en ont, par suite, porté la tenue. Cette tenue avait été réglée comme suit, le 7 août 1825 : « Habit bleu de roi; collet et parements en velours noir; pantalon bleu ou blanc; boutons à l'ancre, sans légende; chapeau à cornes, avec ganse en or. » De plus, selon la classe, il existe au collet et sur le parement une broderie en or plus ou moins large.

Valmont a représenté ces professeurs à la date de 1836 (fig. 2) et vers 1860 (pl. hors texte n^o 6 de ce numéro). A leur uniforme de professeurs de la Marine, ils ont ajouté, pour marquer leur affectation à l'artillerie, les couleurs de cette arme sur l'habit, ainsi que le pantalon d'artillerie (2), et même de peu réglementaires aiguillettes d'or.

III. — Gardes d'artillerie et officiers d'administration d'artillerie.

L'origine des gardes d'artillerie de la Marine est assez obscure; on les trouve mentionnés dès 1786. Dans l'organisation de 1814, l'artillerie de marine possède, pour la garde et l'entretien du matériel des Directions d'artillerie, un petit nombre d'employés, sous les dénominations suivantes : gardes d'artillerie et sous-gardes-magasins, maîtres artificiers entretenus. Les gardes et les maîtres artificiers sont recrutés parmi les maîtres canonniers de la Marine royale et les sous-officiers d'artillerie de marine, les maîtres armuriers-forgerons de la Marine et les sous-officiers des compagnies d'ouvriers de l'artillerie de marine. De plus, un certain nombre de maîtres-canonniers de la Marine sont employés alternativement sur les navires et au service du matériel dans les Directions.

En 1822, il est prévu une dizaine de gardes, et quelques maîtres entretenus et seconds maîtres.

En 1833, les gardes sont répartis en trois classes : agent principal comptable, gardes de 1^{re} et 2^e classe.

Le 17 mars 1836, il est créé des employés civils sous le titre de contrôleurs d'armes des Directions d'artillerie de marine. Ces employés sont, le 29 octobre 1847, assimilés aux gardes.

(A suivre.)

Lieutenant-colonel DARBOU.

(1) Jusqu'à une époque très récente, les professeurs de la Marine (École navale et Écoles d'hydrographie) constituaient un corps militaire, avec rang d'officier, et portant un uniforme d'une coupe analogue à celle des différents corps d'officiers de la Marine. Cet uniforme n'est tombé en désuétude qu'au début du xx^e siècle.

(2) Des distinctions analogues étaient attribuées, jusqu'en 1848, aux médecins de la Marine détachés dans le Régiment d'artillerie de marine (Cf. *Passepoil*, 7^e année, p. 74 et 75).

LES ANCÊTRES DE L'AÉRONAUTIQUE MILITAIRE

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 7)

II. — LES AÉROSTIERS MILITAIRES DE L'ARMÉE DE LA LOIRE (1870-1871)

En 1870, à Paris, MM. Tissandier et de Fonvielle proposèrent, dès le début de la campagne, au ministère de la Guerre de suivre l'Armée du Rhin en ballon captif. Cette proposition demeura sans réponse mais, sur les instances de M. Nadar, la proposition fut acceptée au lendemain de la proclamation de la République.

Un projet de décret, signé du ministre de la Guerre, le général Le Flo, reçut un commencement d'exécution pour la défense de Paris.

Ce projet de décret (1) qui ne fut pas poursuivi, considérait les services déjà rendus par l'aérostation pour les observations militaires et pour le transport des dépêches et messages du Gouvernement et la nécessité de constituer un corps régulier d'aérostiers militaires. Il instituait, pour la durée de la guerre, une compagnie d'aérostiers militaires qui devait comprendre un effectif maximum de 90 aérostiers, sous-officiers compris; l'état-major devait être composé d'un capitaine, de deux lieutenants et d'un sous-lieutenant spécialement chargé de la construction des appareils. Cette compagnie devait être annexée au génie auxiliaire de la Garde Nationale dont elle porterait l'uniforme : paletot bleu foncé à deux rangées de boutons; pantalon du génie bleu foncé à passepoil et à deux bandes écarlates; képi bleu foncé avec attribut métallique doré formé de deux haches croisées surmontées d'une grenade; ceinturon à plaque en laiton. Sur chaque bras, insigne découpé en drap écarlate semblable à celui du képi. Pour les officiers ceinturon à deux plaques au timbre du génie, galons dorés au képi et sur les manches. Sabre d'infanterie, insignes de bras sur fond écarlate.

Le personnel devait recevoir la solde de l'artillerie de la Garde Nationale mobile et les vivres de campagne.

A ce projet de décret de création était joint un décret nommant le personnel du corps des aérostiers :

Au grade de capitaine : M. Nadar (Félix).

Au grade de lieutenant : MM. Durnof (Julien) et Dartois (Camille).

Au grade de sous-lieutenant pour occuper l'emploi de constructeur : M. Gabriel (Yvon).

(1) Archives de la guerre : guerre 1870-1871 — I. 28.

Les dispositions préliminaires furent amorcées et quatre postes aérostatiques furent répartis sur différents points de Paris sous la surveillance d'une Commission présidée par le colonel Husquin :

M. Nadar, place Saint-Pierre à Montmartre, avec le ballon *Le Neptune*.

M. Eugène Godard, au boulevard d'Italie, avec le ballon *La Ville de Florence*.

M. de Fonvielle, à l'usine de Vaugirard, avec le ballon *Le Céleste*.

M. Gaston Tissandier allait prendre possession du quatrième poste lorsque, le 15 décembre 1870, on apprit l'avance de l'investissement de Paris, ce qui fit abandonner le projet.

Dans sa lettre du 22 octobre 1870 (1) à M. de Clermont-Tonnerre, M. Nadar nous donne des détails intéressants sur la tenue qui avait été prévue, et qui fut reprise ultérieurement à l'armée de la Loire. Outre une objection sur le prix d'un ballon, cette lettre présente une réclamation au sujet de la tenue du génie de la Garde Nationale qui a été envisagée; il juge « le képi peu propice à la manœuvre des cordages » et insiste en disant que « le petit noyau de compagnie s'est déjà « uniformé » à ses frais, que la tenue beaucoup moins coûteuse et brillante que celle du génie se rapproche plus de l'uniforme du gazier et du marin et que s'il n'y avait pas d'inconvénient, il y aurait peut-être avantage économique à les laisser ainsi ». En outre, M. Nadar recommande à la bienveillance du destinataire la publication du décret de constitution de la compagnie.

Pendant le siège de Paris et à partir du 15 décembre 1870, les communications aériennes entre la place investie et le reste du pays furent organisées par l'Administration des Postes qui acheta le matériel aérostatique à l'armée ou à des aéronautes civils. Du 27 septembre 1870 au 28 janvier 1871, 64 ballons partirent des gares du Nord et d'Orléans; 57 accomplirent leurs missions.

Les circonstances au milieu desquelles les aéronautes du siège de Paris eurent à remplir leurs missions et, d'autre part, le concours apporté par les marins à cette entreprise patriotique justifient seules d'être évoquées ici.

L'aérostation militaire proprement dite fut organisée trop tardivement pour participer d'une manière effective et active aux opérations.

Le Gouvernement de la Défense Nationale, transféré à Tours, organisa, au commencement de novembre, une première équipe d'aérostiers destinée à suivre l'État-major de l'Armée de la Loire. Elle comprenait les aéronautes Duruof et Bertaux, les marins Jossec, Labadie, Hervé et Guillaume, tous venus de Paris en ballon avec le service de la poste aérienne.

Ils se rendirent à Orléans avec le ballon fabriqué à Tours *La Ville de Langres*. Peu de temps après, arrivèrent MM. Albert et Gaston Tissandier avec le ballon *Le Jean Bart*. Le Quartier général des aérostiers fut organisé au château du Colombier, à 4 kilomètres d'Orléans. Puis on les militarisa le 7 décembre 1870 afin de régulariser leur situation aux armées et la lettre adressée par l'Administration des Postes à M. David, « directeur général du parc aérostatique de l'Armée de la Loire », ainsi que l'œuvre de M. Gaston Tissandier, *Souvenirs et récits d'aérostiers militaires de l'Armée de la Loire* nous donnent des renseignements intéressants.

(1) Archives de la Guerre : guerre 1870-1871 — I. 28.

Le corps des aéroliers de l'Armée de la Loire comprenait :

Un colonel, M. David, directeur général du parc aérostatique, qui a sous ses ordres l'ensemble des aéroliers et le Service des pigeons messagers à Poitiers;

Une compagnie de deux sections d'aéroliers sous les ordres d'un commandant, M. Georges Blay.

1^{re} Section.

2 ballons de 2.000 mètres cubes,
La Ville de Langres et Le Jean-Bart.

Capitaine Gaston Tissandier.

Capitaine Albert Tissandier.

Chef d'équipe, marin Jossec.

Chef d'équipe, marin Guillaume.

4 matelots aides-manceuvres.

150 mobiles chargés de la manœuvre.

2^e Section.

2 ballons de 2.000 mètres cubes.

Capitaine Revilliod.

Capitaine Poirrier.

Chef d'équipe, marin Hervé.

1 chef d'équipe.

4 matelots aides-manceuvres.

150 mobiles chargés de la manœuvre.

La compagnie de mobiles était sous les ordres d'un capitaine et d'un lieutenant.

Elle comprenait en outre 2 aides-aéronautes : MM. Petit et Labadie.

Un capitaine trésorier de la compagnie, M. Bertaux, assisté de M. Bidault.

Un capitaine chargé du gonflement : M. Nadal.

Deux capitaines chargés du matériel de réserve et des fournitures, à Bordeaux : MM. Duruof et Mangin.

Les officiers recevaient une indemnité d'entrée en campagne de 600 francs et une solde de 10 francs par jour.

Pour les officiers, l'uniforme (1) est analogue à celui des officiers de marine, mais avec galons d'argent. La casquette comporte une ancre brodée en argent appliquée à la partie supérieure, penchée à droite. La redingote en drap bleu marine est à deux rangs de 5 boutons disposés en V. Pantalon ou culotte bleu marine; en campagne, les bottes sont portées avec la culotte. Les boutons sont en étain fondu, en deux types : le premier comporte un ballon en relief à 7 côtes avec sa nacelle, et l'inscription « Aérolier Militaire »; le deuxième est uni; l'envers comporte le nom du fondeur : Gabrol-Bordeaux. Ils portent le ceinturon en cuir noir avec plaque en laiton, carrée unie, du modèle 1867 ayant 65 mm. de haut et 60 mm. de large, avec angles abattus et légèrement cambrée, et comportant deux bélières.

Certains aéroliers continuèrent à porter l'insigne de col qu'ils avaient à Paris pendant le siège, au Service de la Poste par ballon; cet insigne, brodé sur drap bleu marine représente un ballon à 7 côtes, 3 en soie bleu ciel, 4 en or; 2 suspentes en argent et une nacelle en fil d'or avec trois points blancs figurant l'aéronaute. Sa hauteur est de 28 mm. le diamètre du ballon 18 mm. (collection Ch. Dollfus).

(1) Photographies publiées dans l'ouvrage *Histoire de l'Aéronautique* par Charles DOLLFUS et BOUCHER, et *Souvenirs d'un Aérolier militaire de l'Armée de la Loire* par Gaston TISSANDIER.

Le personnel non officier, effectuant les travaux spéciaux d'aérostation, a l'uniforme des marins des armées de la Défense Nationale :

Paletot en drap bleu foncé, croisé à deux rangs parallèles de 9 gros boutons du modèle des aérostiers; parements des manches se fermant par 2 boutons.

Pantalon en drap bleu foncé à grand pont, large et tombant sur les brodequins; il ne comporte pas de bretelles.

Chemise de toile blanche s'ornant d'un grand col bleu comportant trois tresses blanches sur le pourtour; au niveau des revers, deux liettes en tresse blanche, les deux inférieures étant nouées sur la cravate et les deux supérieures laissées libres apparaissant pliées en accordéon.

Par dessous, la chemise de tricot en coton tricoté laissant apparaître ses raies horizontales bleues et blanches.

Cravate de lasting maintenue par les liettes du col, nœud apparent.

Gilet en peau de mouton, fourrure à l'intérieur, porté sur le paletot en saison froide ou au cours des ascensions.

Bonnet de travail modèle 1858 en tricot de laine foulée, d'une seule venue de forme large et souple.

Primitivement, il était orné à son pourtour de deux bandes de laine rouge garance et surmonté d'une houpette en forme de gland, composé de fils de laine bleus et garances mélangés; depuis 1870, il n'a plus qu'une seule bande rouge et sa houpette est entièrement rouge. Les modèles 1858 et 1870 furent portés indifféremment, le premier étant ceint sur le bandeau, laissant apparaître les deux bandes rouges, du ruban noir du chapeau qui portait l'inscription du vaisseau; ce ruban est retourné et, de ce fait, sans inscription et laisse libre sur l'arrière deux flottants qui portent à leur extrémité une ancre dorée imprimée.

Jugulaire en cuir noirci et verni terminée par des cordons de fil noir est rentrée sous la coiffe.

Ceinturon en cuir noirci et ciré avec grande boucle en laiton à deux arpillons.

En outre, à la place du paletot, il a été porté le caban de drap bleu foncé avec revers croisant sur la poitrine et se boutonnant au moyen de deux rangées parallèles de 5 gros boutons; son collet est rabattu et s'orne de deux ancres découpées en drap écarlate; ce vêtement est entièrement doublé de molleton de laine bleue; fermé assez haut, il laisse pourtant voir la chemise de tricot rayée, les brisques ou chevrons d'ancienneté en galons de laine écarlate furent portés (supprimés en 1872 pour les marins).

Les mobiles chargés de la manœuvre ont la tenue spéciale donnée à l'infanterie de la Garde Nationale mobile, sans attributs spéciaux et décrite par la décision du 15 mai 1868.

Tenue de la troupe. — Infanterie

Tunique. Fond bleu foncé, croisée à double rangée de 5 boutons.

Collet garance à passepoil bleu.

Parements garances.

	Pattes d'épaule bleu foncé à passepoil garance.
	Boutons en cuivre avec aigle et légende en exergue.
Galons de grade. . .	Sous-officiers : doré.
	Caporaux : laine garance.
Pantalon	Fond gris de fer bleuté.
	Bandes garance.
Képi	Turban bleu foncé.
	Calot bleu foncé.
	Bandeau garance.
	Cordonnet et ganses garance.
Équipement. . . .	Ceinturon en cuir noir, porte-baïonnette mobile.
Chaussures	Souliers : modèle général.
	Guêtres en cuir, lacées.
Musette.	En toile, du modèle de l'infanterie de ligne.

Tenue des officiers. — Infanterie.

Tunique.	Semblable à celle de la troupe.
Marques distinctes .	Nœuds hongrois en tresses d'or sur les manches.
Pantalon	Semblable à celui de la troupe.
Képi	Modèle de la troupe, tresses d'or selon le grade.
Ceinturon.	Noir, du modèle d'officier d'infanterie de ligne.
Sabre.	Modèle d'officier d'infanterie de ligne.
Harnachement. . .	Selle anglaise, calottes de fontes noires.
Effets divers. . . .	Tapis bleu avec galons garance comme pour l'infanterie de ligne.

Les tambours et trompettes ont autour du collet et des parements un galon de laine à losanges tricolores de 22 mm. de large.

L'adjudant sous-officier porte les mêmes galons que le sergent-major mais surmontés d'un troisième galon.

Le képi comporte un pompon qui est pour :

- Le 1^{er} bataillon : bleu foncé.
- Le 2^e bataillon : garance.
- Le 3^e bataillon : jonquille.
- Le 4^e bataillon : bleu ciel.
- Le 5^e bataillon : orange.
- Le 6^e bataillon : vert clair.
- Le 7^e bataillon : cramoisi.
- Le 8^e bataillon : rose.
- Le 9^e bataillon : violet.

Le 10^e bataillon : marron doré.

Le 11^e bataillon : chamois.

Le 12^e bataillon : gris argentin.

Pour l'État-major départemental, le pompon est blanc. Si le nombre des bataillons départementaux l'exige, on recommence la série mais en fixant un cordonnet blanc autour du pompon.

Sur le pompon, l'indication du numéro du département est portée au moyen de chiffres métalliques dorés.

En grande tenue, le képi comporte un plumet composé de sept à huit plumes de coq vert-noir.

La troupe de la Garde Nationale mobile est armée du fusil modèle 1857 ou de la carabine de chasseurs modèle 1859, rayés, transformés « à tabatière » système Gueille, qui devint le modèle 1867; la baïonnette est le modèle à douille 1847 pour le fusil et le sabre-baïonnette modèle 1842 modifié 1859 pour la carabine.

L'équipement est constitué par un ceinturon en cuir noir à plateau en laiton uni, un porte-sabre-baïonnette modèle 1867, une poche à cartouches modèle 1867 ou une cartouchière modèle 1869 et un havre-sac modèle 1855.

Les officiers aérostiers et les officiers de la Garde Nationale mobile sont armés du revolver modèle 1858 du système Lefauchaux à simple mouvement, calibre 11 mm. 1, cartouches à broche. En outre, certains modèles Colt, Smith et Wesson, achetés en Amérique par le Gouvernement de la Défense Nationale, sont également mis en service. Ils portent le sabre d'infanterie modèle 1855 pour officier inférieur à poignée en corne noire et garde en laiton doré; la lame évidée à dos arrondi, légèrement cambrée a 775 mm. de long. Le fourreau en tôle d'acier porte deux bracelets à anneau. Dragonne en cordon noir avec olive de 25 mm.

Le personnel non officier préposé à la manœuvre est armé du revolver.

La manœuvre du ballon était exécutée par les mobiles aux ordres des chefs d'équipe. Cette manœuvre était faite au moyen d'un système très simple. Le cercle du ballon est muni, aux extrémités, d'un axe en cordage et de deux câbles d'une longueur de 400 mètres. Chaque câble passe dans la gorge d'une poulie fixée au fond d'un plateau de bois que l'on remplit de pierres, et qui forme ainsi un point d'appui fixe. Des hommes, au nombre de 12 environ, tiennent chacune des cordes, qu'ils laissent glisser dans la poulie lorsque le ballon s'élève; quand ils la tirent en marchant, l'aérostat descend.

Le premier essai eut lieu à la 1^{re} Armée de la Loire, commandée par le général d'Aurelles de Paladines, le 16 novembre 1870 avec le ballon la *Ville de Langres*. Le 9 décembre 1870, la compagnie des aérostiers partit pour Blois avec son matériel qui comprenait deux fourgons avec les ballons, une plate-forme roulante avec la batterie à gaz, le zinc et les touries d'acide sulfurique. Plusieurs essais eurent lieu et le général Chanzy, qui avait assisté à l'un d'eux, promit d'employer les aérostiers, mais il fallut se replier sur Laval puis sur Rennes. Le 29 janvier 1871, la compagnie, rappelée d'urgence à Laval par le général Chanzy, procéda en hâte au gonflement des ballons, mais la nouvelle de l'armistice (28 janvier 1871) mit fin à ces préparatifs.

En outre, le Gouvernement de la Défense Nationale avait envisagé l'emploi des aérostiers dans les autres armées luttant contre l'invasion. C'est ainsi que les capitaines Revilliod et Mangin avaient été envoyés à l'Armée du Nord avec le ballon *Le George Sand*, puis à l'Armée des Vosges, commandée par le général Bourbaki. Enfin, le capitaine Duruof et M. W. de Fonvielle devaient se mettre à la disposition du général Faidherbe avec deux ballons, mais ceux-ci ne purent être gonflés.

Le zèle et le dévouement des aérostiers de l'Armée de la Loire qui demeura sans effet et presque sans emploi du fait de l'improvisation trop rapide des armées et de leur manque d'homogénéité dans les derniers moments de la guerre, avait fourni des éléments permettant de mesurer les avantages qu'aurait pu offrir un Service d'observations aériennes organisées à temps.



(A suivre.)

Commandant STIOT.

LÉGENDE DE LA PAGE 32

OFFICIERS AÉROSTIERS DE L'ARMÉE DE LA LOIRE

1. *Ancre de casquette* : Argent sur drap bleu foncé.
2. *Insigne de collet* : Brodé en or et bleu de ciel.

ATTRIBUTS DES SAPEURS AÉROSTIERS

3. *Sous-officier* : Fil d'or et laine rouge.
4. *Caporal et soldat* : Laine rouge.

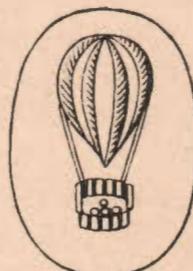
INSIGNES DES AÉROSTIERS DE 1^{re} CLASSE

5. *Sous-officiers* : Ancre or, ailes argent.
 6. *Caporal, maître ouvrier et sapeur-aérostier* : Brodé en laine rouge ou découpé en drap rouge.
-

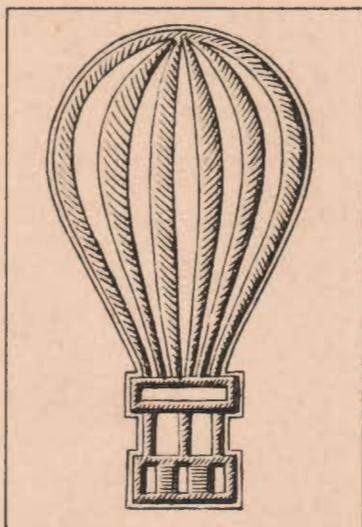


1

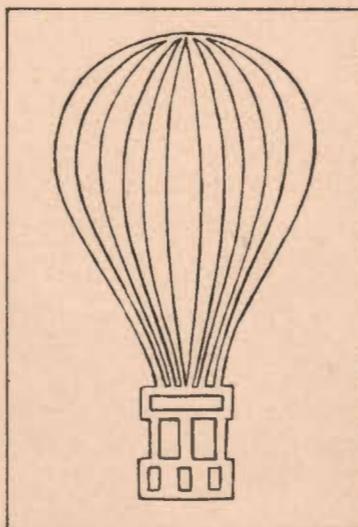
Attributs et Insignes
des Aérostats
1870-1912



2



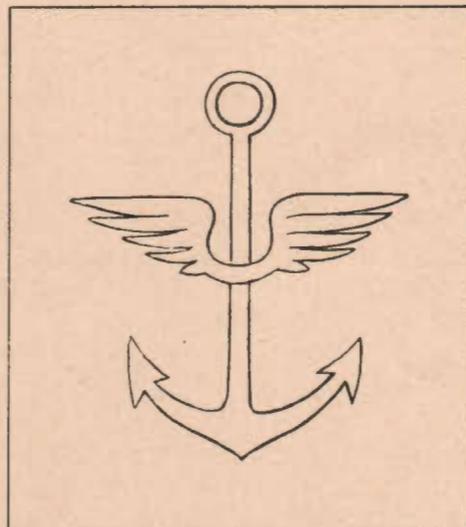
3



4



5



6

J.E. HILPERT

TÊTE DE COLONNE DU DÉPÔT COMMUN DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE (1946)

Le 5 octobre 1946, ayant appris que, précédés de la célèbre musique de la Légion étrangère, les anciens légionnaires iraient, ce soir-là, ranimer la flamme qui brûle sur le tombeau de l'Inconnu, je me rendis à l'Étoile, car, en tant que fils de celui qui, comme Officier, avait consacré près de vingt ans à sa chère Légion, il me semblait de mon devoir d'assister à cette manifestation, ne serait-ce qu'en spectateur.

Les trottoirs étaient noirs de monde venu acclamer ce corps d'élite dont le passage a toujours soulevé tant d'enthousiasme. La nuit commençait à tomber et, tout à coup, dans le lointain, les accents du « Boudin » se firent entendre. La musique de la Légion, de son pas lent et majestueux qui lui est bien spécial, remontait les Champs-Élysées et passait bientôt devant moi.

Le collectionneur se réveilla alors et nota diverses particularités de la tenue de cette tête de colonne. Malheureusement, étant séparé d'elle par la foule et, comme il faisait déjà sombre, certains détails m'échappèrent. J'écrivis alors au colonel Gaultier, commandant le dépôt commun des régiments étrangers (D. C. R. E.) à Sidi-bel-Abbès qui, très aimablement, me mit en rapport avec l'officier d'information avec lequel j'échangeai une correspondance suivie. Qu'il me soit permis de les prier tous deux de vouloir bien trouver ici l'expression de ma gratitude avec mes excuses de les avoir assaillis de questions et de demandes de précisions.

Donc, en octobre 1946, à l'époque de cette cérémonie, les Légionnaires de la musique, les tambours, clairons et fifres étaient habillés du « battle-dress » en drap kaki (dont le numéro unique des années 1941 à 1945 du *Passepoil* a donné une photographie en page 32 et que le commandant Bucquoy a dessiné sur la planche n^o 5 de ce fascicule); épaulettes vertes à tournantes et franges rouges, boutons de laiton demi-bombés du modèle réglementaire de 1914 avec légende

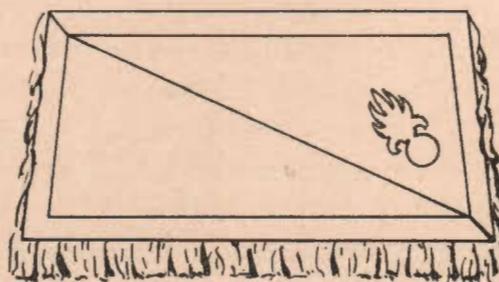


Fig. 1

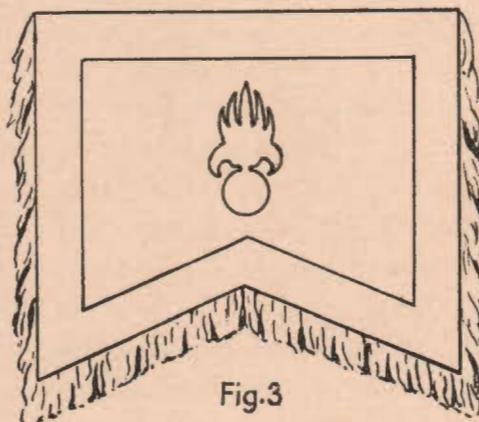


Fig. 3

« Légion Étrangère »; ceinture de flanelle bleue portée par-dessus la veste américaine rentrée dans le pantalon; ceinturon de buffle blanc avec boucle de laiton rectangulaire à deux arillons; chemise kaki clair et cravate de même teinte, mais légèrement plus pâle; guêtres américaines blanches; képi à coiffe blanche et jugulaire de cuir verni noir tenue par deux petits boutons d'uniforme. Chaque légionnaire porte sur le bras gauche un hexagone (80 mm. sur 60 mm.) de drap kaki à triple soutache verte tout autour de la partie supérieure, timbré en son centre d'une grenade de drap vert découpé. Les 1^{re} classe, caporaux, caporaux-chefs, sergents et sergents-chefs portent au-dessus de l'hexagone et joint à lui, le ou les galons de leur grade en forme de V renversé. Il y a lieu d'ajouter que les sous-officiers appartenant à la musique ont l'épaulette à tournante rouge mélangé d'or et que, pour raison d'uniformité, ils sont coiffés du képi à housse blanche de simple légionnaire, mais avec jugulaire dorée.

Notons en outre que chacun portait encore, épinglé au côté droit, sur le « battle-dress », entre la poche pectorale et la ceinture bleue, l'insigne du D. C. R. E. représentant la grenade dorée à sept flammes de la Légion posée sur les deux hémisphères oriental et occidental émaillés, l'un de rouge, l'autre de vert, couleurs distinctives de ce corps d'élite.

Tous les musiciens, tambours, clairons, fifres, chapeau chinois étaient munis de gants à crispins : en drap vert pour le gant proprement dit et rouge pour le crispin qui monte presque jusqu'à la saignée du bras. Il est à signaler que les fifres ainsi que les instrumentistes à clefs (saxos, clarinettes, flûtes, etc.) ont les bouts des doigts de leurs gants coupés. Le chef de musique et le tambour-major seuls sont gantés de peau blanche, sans crispin.

Le traditionnel chapeau-chinois, aux deux queues de crin verte et rouge, est porté à l'aide d'une banderolle en buffle blanc de 50 mm. de large, sans ornement, terminée par une douille en buffle blanc, semblable comme forme à la banderole porte-drapeau.

D'après mes souvenirs et les photos qui me furent très aimablement communiquées, les flammes de clairons et tabliers de tambours étaient conformes à ceux reproduits sur la planche en couleurs et aux figures 1 et 2. Il y a lieu de noter qu'une de ces photos, prise à Bel-Abbès, représente un tambour, son instrument porté très bas, sans « cuissard » (comme, paraît-il, « toujours à la Légion »), mais avec un collier porte-caisse en cuir verni noir, alors qu'il me semblait bien avoir vu défiler ceux-ci, avenue des Champs-Élysées, avec collier porte-caisse en buffle blanc. Le Service d'information du D. C. R. E. est, cependant, formel sur le cuir noir. Sans vouloir douter des renseignements fournis, comme il sera dit plus loin, des documents donnent pourtant ce collier en buffle blanc; c'est pour cela que j'ai cru bien faire en le dessinant ainsi sur la planche. Je n'ai pu éclaircir cette question et je m'en excuse; de même que je n'ai pu avoir le dessin du tablier de grosse caisse utilisé à cette époque. Voici la description des flammes de clairons et tambours vues en octobre 1946.

La première est un trapèze isocèle allongé de 320 mm. environ à sa petite base et de 170 mm. de hauteur formé de deux triangles : un vert à gauche, l'autre rouge à droite, se joignant par leur grand côté dans la diagonale du trapèze. La partie verte est bordée de drap rouge tandis que la partie rouge est bordée de drap vert; grenade de drap jonquille appliquée en biais dans la partie rouge, les flammes tournées vers le centre du haut; franges jonquilles (fig. 1).

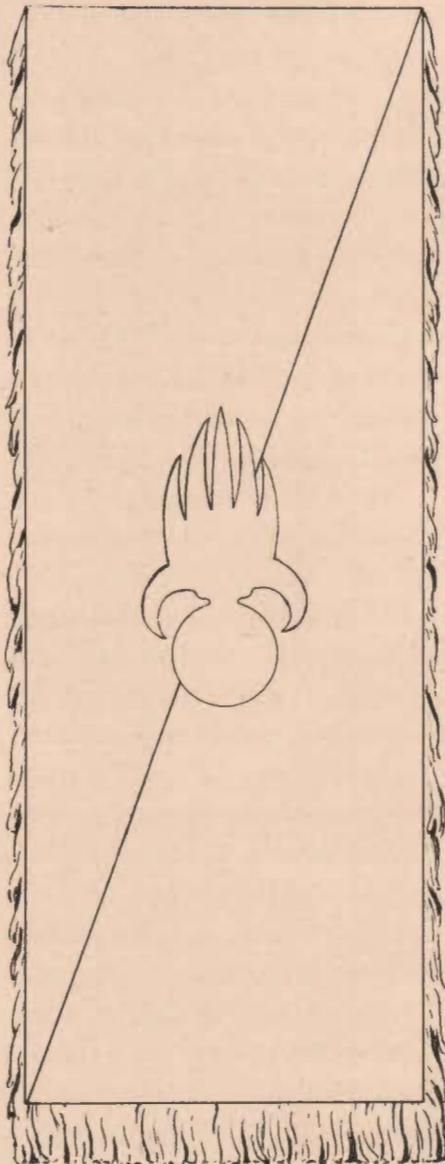


Fig. 4

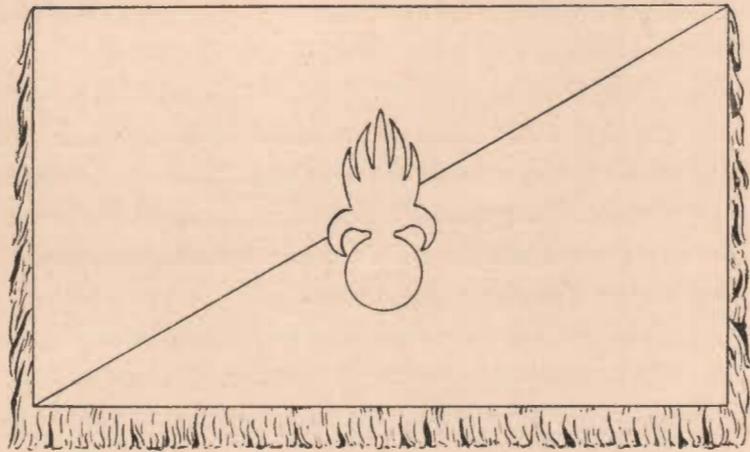


Fig. 5

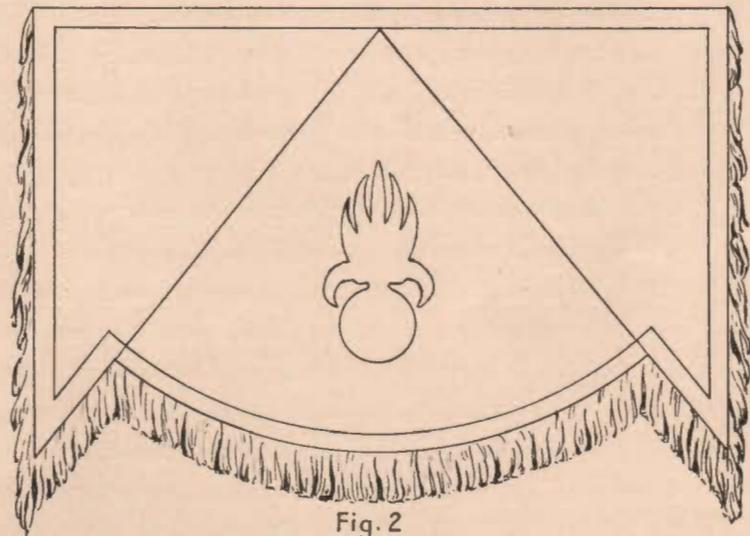


Fig. 2



Le tablier de tambour (fig. 2) est formé d'un quart de cercle (environ) en drap vert, la pointe en haut, entre deux triangles rectangles en drap rouge la pointe tournée vers le bas et la base en haut. Tout autour de la flamme, qui a 700 mm. de largeur sur 450 mm. environ de hauteur, bordure de drap de couleur opposée, c'est-à-dire verte pour les parties rouges et rouge pour la partie centrale verte. Grenade jonquille au centre du quart de cercle vert. Franges jonquille.

Les renseignements communiqués par Sidi-bel-Abbès indiquent, par contre, que les flammes de clairons, tabliers de grosse-caisse et de tambours sont conformes aux croquis ci-contre (fig. 3, 4 et 5)

et aux descriptions ci-dessous établis d'après des dessins cotés et en couleurs que m'a adressés le Service d'information du D. C. R. E.

Flamme de clairon (fig. 3) : rectangle de 320 mm. de largeur et de 280 mm. de hauteur avec échancrure de 70 mm. de haut à la base afin de former deux dents. En drap vert, entouré d'une bordure de drap rouge de 35 mm. de large. Au centre, grenade de drap jonquille de 100 mm. découpée et appliquée. Franges dorées de 30 mm. sur les côtés flottants. Cette flamme se fixe au clairon par deux petits mousquetons qui s'accrochent aux deux anneaux brasés, en haut et en bas, à l'intérieur de la boucle formée par l'instrument.

Tablier de grosse-caisse (fig. 4) : rectangle très allongé, de 1.100 mm. de haut sur 400 de large, formé de deux triangles rectangles : à gauche, la base en haut, en drap vert ; à droite, la base en bas, en drap rouge. A cheval sur la jonction des grands côtés des deux triangles, à mi-hauteur du tablier, est fixée une grenade en drap jonquille découpé de 300 mm. de haut. Franges dorées de 60 mm. sur les trois côtés flottants.

Tablier de tambour (fig. 5) : rectangle de 700 mm. de largeur sur 400 de hauteur formé également de deux triangles rectangles, l'un vert à gauche et en haut, l'autre rouge à droite et en bas, accolés par leur plus grand côté (les bases respectives formant les petits côtés du tablier). Au centre les flammes tournées vers le haut, grenade de drap jonquille de 200 mm. de haut. Franges dorées de 40 mm. sur les trois côtés flottants.

Ces descriptions « sont rigoureusement exactes ; elles ont été prises à la musique du D. C. R. E. et contrôlées par le conservateur des Salles d'honneur ».

Il m'a été impossible de savoir à quelle date les modèles des ornements vus en octobre 1946 et décrits en premier avaient été supprimés pour être remplacés par ces nouveaux types. Cependant le n^o 12 de 1947 de la revue de la Légion *Vert et Rouge* donne, en page 17, une photographie de la musique de la Légion prise lors des fêtes du jubilé du prince Louis II de Monaco, en juin 1947, sur laquelle les tabliers de tambours sont encore du modèle de celui dessiné sur la planche accompagnant cet article (fig. 2) ; pas de « cuissard » naturellement, mais le collier porte-caisse est bien en buffle blanc. D'après cela, il serait possible d'avancer que les modèles des figures 3, 4 et 5 sont très récents ; mais, cependant, les dessins envoyés par le Service d'information m'avaient été communiqués déjà au début de 1947.

Que faut-il en déduire ? Je ne sais, n'ayant pas voulu abuser par trop de la complaisance et des instants de l'officier d'information. Je m'excuse de n'avoir pu donner toutes les précisions que j'aurais aimé fournir et je serais très reconnaissant aux lecteurs des détails qui précèdent s'ils pouvaient compléter de leurs documents cette brève étude sur la tenue de la tête de colonne du D. C. R. E.

H. BOUTMY DE BAVELAER.

OFFICIER DU 10^e DE LIGNE (PREMIÈRE RESTAURATION)

C'est à l'initiative de notre collègue Roger Gonnard de Lyon que nous devons de pouvoir présenter aux lecteurs du *Passepoil* ce remarquable ensemble. En septembre 1947, il nous communiquait les deux photographies du shako et du hausse-col reproduites sur la page 35 en les accompagnant de la lettre ci-dessous :



Plaque du shako. Officier du 10^e de ligne. Première Restauration.

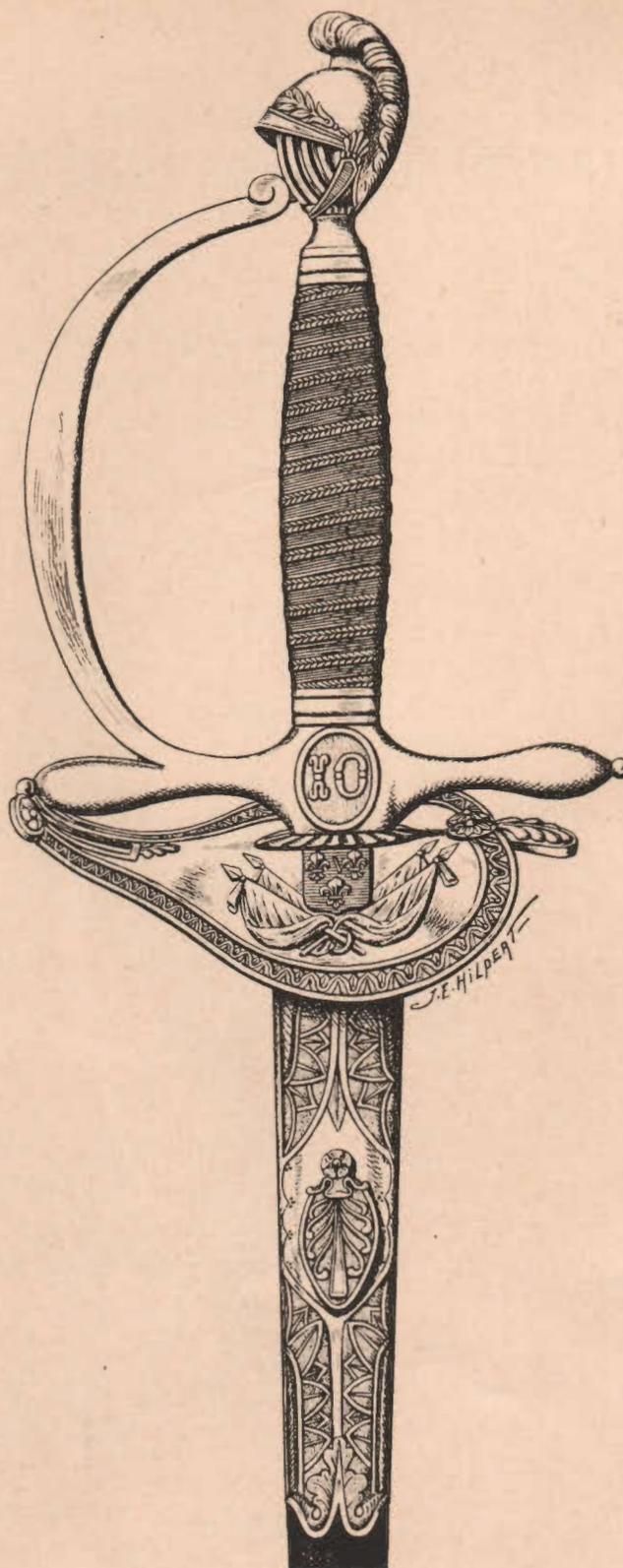
Collection Roger Gonnard.

Le 10^e de ligne a eu sous la Première Restauration, en tant que régiment colonel général de toute l'infanterie française, une plaque spéciale à son shako (voir à ce sujet la reproduction d'une plaque de troupe, et l'article la concernant dans le numéro de juin 1902 de La Giberne).

Nous ne connaissons point de shako de ce régiment avant d'avoir mis la main sur celui-ci et serions heureux de savoir si l'un de nos collègues ou un musée en possède à l'heure actuelle un spécimen. Le galon supérieur est d'or brodé de fleurs de lys, celui inférieur en velours noir, le fût est en feutre noir, le fond en cuir bouilli noir. La plaque, portant le trophée de drapeaux, insigne des régiments colonels généraux, dont deux sont cantonnés comme sous l'Ancien Régime, le cercle de visière, les jugulaires et leurs rosaces, la torsade sur la cocarde sont dorés ainsi que la boucle de serrage et la fleur de lys à crochet (pour attacher les jugulaires) qui sont derrière la coiffure. La cocarde blanche, un peu trop volumineuse, a seule été rajoutée par nos soins.

Le hausse-col doré qui allait avec ce shako a la forme élargie du début de la Restauration et présente le même motif, mais argenté, que la plaque à l'exception du n^o 10 (3 pointes de drapeaux manquent).

Cet ensemble intéressant a été acheté à la vente du Château de Bussière près Bourgoin (Isère) ; il serait curieux de savoir si c'est un de Bussière qui l'a porté en 1814. Il est à présumer toutefois qu'en 1815, son possesseur est passé dans la Garde Royale, car nous avons acquis à la même vente un hausse-col d'infanterie de la Garde Royale du type connu et une plaque de troupe suisse de la même garde.





Shako et hausse-col d'officier du 10^e de ligne. 1814.
(Coll. Roger Gonnard. Lyon).

La présence de cette gance double sur la cocarde faisait hasarder à M. Gonnard l'hypothèse d'une première disposition de cette cocarde qui aurait été la suivante. En attendant que cette plaque assez épaisse et dont le dessin très fouillé a nécessité l'exécution d'une matrice et d'une contre-matrice spéciale en acier, le shako n'aurait-il pas été porté pendant quelques semaines avec une simple cocarde au milieu de la coiffure, au centre de laquelle serait venu aboutir le bas de la gance, le tout fixé par un bouton moyen ou petit module du type spécial à ce régiment; certaines traces à l'intérieur du shako permettraient de le penser; à la réception de la plaque on aurait fixé celle-ci en remontant la cocarde mais sans ôter la gance qui constitue une assez forte épaisseur sous le drapeau du milieu de la plaque. Le fût du shako, légèrement cabossé à cet endroit, montre bien que la plaque a été portée simultanément avec la gance.

M. Gonnard nous faisait connaître en même temps que l'ensemble du château de Bussière comprenait également une épée d'officier du 10^e de ligne qui avait été acquise par le musée de l'armée. Nous avons, en effet, pu retrouver cette épée à ce musée où M. Hilpert a bien voulu la dessiner pour nous comme on le voit ci-contre. En même temps M. Hilpert a eu l'occasion d'y trouver une plaque de ce shako dont il a exécuté le dessin très précis qui orne notre page 33.

Commandant E.-L. Bucquoy.

ANNONCES

M. Pierre Manjean, 7, rue Bonado à Pau (Basses-Pyrénées), désire vendre :

1^o Une collection de gravures : sujets historiques et militaires, époque Révolution et premier Empire;

2^o Un groupe de soldats de plomb massifs, musique d'infanterie 1880.

M. le capitaine Moreau, 22, rue Vignon, Paris (9^e) désirerait céder casque d'infanterie prussienne, et armes exotiques (japonaises, nègres, arabes, etc...).

M. G. Richard, 112, rue Raspail à Châteauroux, échangerait beau sabre officier supérieur de grenadiers de la Garde, premier Empire, contre shako garde d'honneur ou schapska même époque.

M. L. Vallin, 126, rue Victor-Hugo, à Levallois (Seine), demande la suite complète des 77 cartes postales de Rousselot pour le Centenaire de l'Algérie ainsi que les cartes de M. Toussaint, éditées avant 1914.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Symboles et traditions militaires. — Comme nous l'avons annoncé il y a deux ans, ce nom est celui pris par la Société des Collectionneurs d'insignes militaires qui sous l'impulsion de son actif président, M. J. Laissus a réalisé la publication de son bulletin illustré de fort belles planches en couleurs.

Cette Société vient de prendre une autre initiative, particulièrement heureuse, celle d'organiser à Paris deux journées d'études d'histoire militaire qui placées sous le signe de la « Naissance des quatre Républiques » se sont déroulées à Paris les 8 et 9 mai.

La journée du 8 mai a été consacrée à une série de conférences où l'on entendit successivement, le commandant Bucquoy, président du *Passepoil* sur « Les répercussions respectives de la naissance des quatre Républiques sur l'uniforme militaire français »; M. Henri Boisselier, peintre militaire sur « Les costumes des formations paramilitaires issues des quatre Républiques »; le commandant Lachouque, administrateur du Musée de l'Armée « A propos de la cocarde tricolore »; le vicomte Grouvel, vice-président de la Sabretache sur « Le régiment Loyal-Émigrant à la sortie de Menin 1794 »; M. Bittard de la Société des Figurines historiques sur « Drapeau blanc ou drapeau tricolore, naissance d'une République »; enfin M. Kauffmann, vice-président de Symboles et Traditions militaires sur « Les insignes des formations clandestines de la IV^e République » dont il a montré à ses auditeurs une splendide collection.

La matinée du 9 mai a été consacrée à la mise sur pied d'une fédération des sociétés d'histoire militaire dont nous reparlerons plus loin; enfin, l'après-midi du même jour a eu lieu une visite détaillée du musée du Val-de-Grâce sous la conduite de son érudit conservateur M. le Médecin-colonel Hassenforder qui fit précéder la visite d'une conférence très documentée sur le Val-de-Grâce, son histoire et ses bâtiments. A l'issue de la promenade les visiteurs se sont rassemblés dans un amphithéâtre de l'école pour entendre une causerie fort instructive du commandant Bucquoy sur « Le service de santé militaire et ses uniformes », après quoi M. Laissus, président de « Symboles et Traditions » a tiré les conclusions du travail réalisé pendant ces deux journées.

Fédération des sociétés d'histoire militaire. — Comme nous l'avons dit plus haut, c'est le 9 mai au matin que se sont réunis les délégués des cinq sociétés d'histoire militaire : La Sabretache (représentée par le vicomte Grouvel, son vice-président et M. J. Martin, son secrétaire général); le Passepoil (représenté par le commandant Bucquoy, son président et M. H. Boisselier membre du Comité); la Société des Amis du Musée de l'armée (représentée par M. J. Altmayer de son Comité); la Société des Collectionneurs de figurines historiques (représentée par M. Armand Gritton, son président et M. Altmayer) la Société Symboles et Traditions militaires (représentée par M. Laissus son président, M. de Traverse et M. Kauffmann).

Après un exposé fait par M. Laissus, président de la Société invitante, la présidence de la réunion a été confiée au commandant Bucquoy, doyen d'âge des délégués présents, qui, pendant deux heures a conduit les débats avec la plus grande impartialité et le souci constant de permettre à chaque délégué d'exprimer entièrement le fond de sa pensée et la manière de voir de sa société. Après une large discussion empreinte de la plus entière franchise les décisions suivantes ont été adoptées :

1^o Il est créé à la date de ce jour une fédération des sociétés d'histoire militaire qui comprend au départ les cinq sociétés représentées;

2^o La fédération a pour but, tout en laissant à chaque société son autonomie complète dans le cadre de ses propres statuts, de constituer entre elles un lien leur permettant une action commune et leur assurant le concours des autres sociétés dans la poursuite de ses buts et de ses manifestations particulières. La fédération aura pour première tâche de régler le calendrier de ces manifestations et d'éviter que deux de celles-ci se trouvent fixées au même jour comme cela se produit précisément aujourd'hui;

3^o Le siège social de la fédération est fixé à l'Hôtel des Invalides en dehors du siège de toutes les sociétés participantes;

4^o Son action sera arrêtée par un comité directeur composé de deux délégués de chaque société. La présidence de ce comité sera exercée en principe par roulement annuel entre ces délégués.

5^o La première réunion de ce comité aura lieu au courant de juillet; les convocations seront faites à la diligence de M. Laissus, président de Symboles et Traditions et promoteur de la Fédération;

6^o L'ordre du jour de ce comité comportera, dans ses premières séances, les questions suivantes : accession de sociétés nouvelles françaises et étrangères, fonctionnement financier de la Société, publication éventuelle d'un bulletin restreint limité aux questions susceptibles d'intéresser à la fois les membres de toutes les sociétés.

Exposition de La Sabretache. — Cette Société a organisé en avril et mai une intéressante exposition des œuvres des nombreux artistes qu'elle compte dans ses rangs. A côté des apports excellents comme d'habitude de nos amis Benigni, Rousselot, Lelièpvre, Hilpert et Leroux, citons deux noms nouveaux dont les productions ont été très remarquées, ceux de MM. Louis de Beaufort spécialiste des troupes anglaises et Pierre Rousseau.

Musée de la figurine historique. — Un musée de la figurine historique vient d'être créé à l'hôtel de ville de Compiègne dans le musée Vivenel.

L'inauguration fixée au 2 mai en a été au dernier moment reportée au 9 mai sans que les sociétés participantes aient été consultées. Comme ce jour était depuis fort longtemps retenu par la Société Symboles et Traditions pour ses journées d'étude à Paris, de nombreux visiteurs qui fussent allés le 2 mai à Compiègne n'ont pu s'y rendre le 9. Le maire de Compiègne avait fort aimablement invité le Président du Passepoil à assister à la cérémonie, mais pour la même raison celui-ci a eu le regret de ne pouvoir le faire.

Exposition de Tourcoing. — Le cercle des officiers de Tourcoing avait organisé à la fin de 1947 une très intéressante exposition rétrospective des souvenirs de l'armée. Inutile de dire que les riches collections de notre collègue Pierre Dervaux furent une fois de plus mises à contribution.

Exposition de Casablanca. — C'est à l'autre bout de la France, à Casablanca que l'armée du Maroc organisait au début de l'année 1948 au bénéfice de ses œuvres sociales, une magnifique kermesse qui a obtenu un énorme succès. M^{me} la Maréchale Lyautey présentait elle-même le stand de la Légion.

Notre collègue le colonel Grobert, aidé de M. Boverat et du capitaine Bassac avait monté un stand consacré aux figurines et dans lequel il avait exposé les 3.000 soldats de plomb de sa collection dans un cadre de magnifiques panoplies qui fut un des clous de la fête. Lui-même, revêtu d'un uniforme de capitaine de cuirassiers de l'Empire en faisait les honneurs en compagnie d'une élégante dame de la cour de l'Impératrice et d'un charmant Aiglou auxquels le *Passepoil* adresse ses respectueuses félicitations.

Dans les théâtres. — Le Châtelet présente en ce moment-ci sous le titre : *La Maréchale Sans-Gêne* un fort agréable spectacle qui n'est que la transposition en opérette de la pièce de Sardou. Mais pourquoi, alors que les costumes civils sont remarquablement soignés et exacts, les uniformes militaires sont-ils si malmenés? Le maréchal Lefèvre nous apparaît en deux costumes d'opérette du plus mauvais Hollywood. Son uniforme de maréchal dont la couleur est aussi peu militaire que les broderies s'orne d'une ceinture en étoffe jaune parsemée d'étoiles d'or (!!) et d'un grand cordon qui n'a aucun rapport avec celui de la Légion d'honneur; au deuxième acte il apparaît dans un uniforme gris à parements bleus qui n'a jamais appartenu à l'armée française. Je me demande encore ce qu'on a voulu représenter et toujours pas de Légion d'honneur. En revanche c'est un simple officier de dragons, aide de camp qui arbore le cordon de grand Aigle; ne parlons pas du mamelouk Roustan aussi fantaisiste que possible.

Et que dire de l'affiche de ce spectacle répandue à profusion dans tous les couloirs du métro : un Napoléon dans une attitude grotesque portant comme décoration deux médailles rondes à ruban rouge avec une plaque à quatre branches. Donner à tous les étrangers venus visiter la foire de Paris l'impression lamentable que nos artistes (???) ne savent même pas dessiner notre décoration nationale? C'est à faire pleurer.

Je ne suis pas allé voir *Violettes Impériales* au théâtre Mogador, mais on me signale que les lanciers de la Garde impériale du second Empire y portent un schapska du premier et d'in vraisemblables aiguillettes et que le héros principal est revêtu d'un uniforme aussi impossible à identifier dans le premier Empire que dans le second.

Allons, Messieurs les metteurs en scène, il y a à Paris 100 membres de la Sabretache et 50 du Passepoil qui, consultés, n'auraient pas demandé mieux que de vous renseigner et de vous éviter ces fautes grossières. Seulement voilà? On ne veut pas se renseigner parce que ce serait avouer son ignorance.

Cartes postales. — L'aspirine Usine du Rhône offre à sa clientèle un certain nombre de cartes postales dites « Pages de Gloire » sur laquelle il faut attirer la méfiance de nos lecteurs. J'ai sous les yeux celle consacrée au 8^e régiment d'artillerie qui représente un colonel d'artillerie du premier Empire avec deux épaulettes sur un dolman, un hausse-col et une ceinture rouge de tirailleur actuel recouverte d'un ceinturon. Je n'en veux nullement à M. M. Thierry, signataire de ces énormités, que je ne connais pas, mais pourquoi, alors qu'il existe quelques douzaines d'artistes connaissant l'uniforme, une maison qui a des moyens comme l'aspirine, s'adresse-t-elle à un dessinateur aussi ignorant.

Musées militaires et collections particulières. — Ajoutons à notre liste :

11^o Le musée Driant à Nuits-Saint-Georges, créé en souvenir de la bataille du 18 décembre 1870, a pour conservateur et animateur notre dynamique collègue J.-G. Jouan. Après avoir été, au début surtout, un musée des chasseurs à pied, il s'est enrichi non seulement de nombreuses pièces d'uniformes et d'intéressants mannequins, mais aussi de nombreux documents (pièces d'archives, photos, portraits, gravures, etc...) concernant la grande guerre;

12^o A Fixin (Côte-d'Or) de nombreux souvenirs de l'époque impériale sont rassemblés au musée Noisot (du nom d'un ancien grenadier de l'île d'Elbe originaire de la commune et qui y finit ses jours comme vigneron).

C'est à Fixin qu'à eu lieu le 7 septembre 1947 une cérémonie patriotique à l'occasion du centenaire du magnifique monument de Rude, intitulé « Le Réveil de l'Empereur » légué à la ville en 1937 par le même Noisot, promu capitaine en 1830.

13^o Le musée de Châteauroux possède quelques souvenirs de Napoléon I^{er} dont le sabre qu'il portait à la bataille d'Aboukir, ainsi que des souvenirs de Bertrand, le grand maréchal du palais, originaire de Châteauroux;

14^o A Fontainebleau la très importante collection particulière de M. E. Prost qui fut pendant des années le metteur en scène des magnifiques reconstitutions de la Patriote. Elle comprend des armes, des coiffures, des uniformes, des figurines et des documents iconographiques de toute nature.

15^o A Conneré-sur-Sarthe la collection de pièces d'armes et d'uniformes de M. Aubry, pharmacien, un des membres de la première heure du Passepoil;

16^o On nous signale à Paris une très belle collection d'armes et de sabretaches entre les mains de M. Dagron, artiste peintre.

Nouveaux antiquaires. — Nous sommes heureux de signaler à nos collègues que M. Pierre Benoit, membre de vieille date du Passepoil, s'est installé comme antiquaire à son domicile (17, rue Petite-Saunerie, à Avignon) et à l'intention de se spécialiser dans les bibelots militaires et les armes anciennes.

De même un autre de nos collègues M. Roger Gonnard est devenu acquéreur du magasin d'antiquités situé 97, rue Vendôme à Lyon et compte aussi s'occuper spécialement des armes et bibelots militaires.

Tous les membres du Passepoil, amateurs d'objets de collections sont assurés de trouver le meilleur accueil auprès de ces deux collègues.

ALIUS ALIUM ERUDIT

Les aérostatiers en Égypte. — M. P. Benigni nous communique la note suivante :

La planche 3 qui accompagne l'excellent article du capitaine Stiot sur les ancêtres de l'aéronautique militaire contient une grave erreur. Le type de droite est vêtu d'un vêtement à pans longs, boutonnant droit sur la poitrine. Ce modèle d'habit est un surtout parfois dénommé frac, ce n'est pas un habit-veste.

L'habit-veste est un vêtement à basques courtes, c'est-à-dire, suivant les époques, à basques s'arrêtant à mi-cuisses, ou à hauteur de l'enfourchure, ou même souvent à mi-fesses; mais cette dernière forme est postérieure à 1809. Réglementairement, l'habit-veste devrait boutonner droit sur la poitrine, mais il y en eut aussi munis de revers; c'est le modèle du règlement de 1812.

L'habit-veste créé en Égypte est connu; le carnet de la Sabretache en a donné plusieurs représentations très exactes. Il était d'inspiration nettement autrichienne.

P. BENIGNI.

Nous sommes entièrement d'accord avec M. Benigni sur la critique qu'il vient de formuler ci-dessus. Pour la forme de l'habit-veste en Égypte nous renvoyons le lecteur à l'article que nous avons consacré à ce vêtement dans le n^o 1 de la première année du *Passepoil* et à la planche 2 de M. Tanconville qui figure dans ce numéro.

E.-L. B.

Les Uniformes blancs sous le Premier Empire. — A propos des trompettes de cuirassiers en habit blanc, publiées dans le numéro de 1945, j'ai écrit dans le numéro de 1947 (page 19) que la couleur blanche avait été fort à la mode sous le premier Empire. M. Benigni m'écrit à ce sujet :

En réalité la couleur blanche pour les uniformes n'a pas été à la mode sous l'Empire. Elle a presque toujours été adoptée pour des raisons budgétaires et les troupes auxquelles on l'a imposée l'ont subie et non voulue. Elle rappelait trop à une nation encore imbue des idées républicaines, les uniformes de l'infanterie royale et les dissentiments qui séparaient dans les demi-brigades d'infanterie de bataille, les blancs et les bleus.

L'habit blanc rendu à cette infanterie en 1806 fut reçu sans enthousiasme et les rapports d'inspections disent que cette couleur écrasait les hommes et les rapetissait. Quand on veut tuer son chien on dit qu'il est enragé. Le ministre l'avait adoptée, non par engouement, mais parce que l'indigo servant à teindre les étoffes en bleu, devenait très rare en raison du blocus anglais et coûtait fort cher.

Je ne m'arrêterai pas à l'habit blanc que les Gardes d'honneur volontaires de l'an XIV de durée éphémère ne portèrent jamais, puisque cet habit aurait dû, s'il avait été confectionné, être donné aux Guides interprètes de l'armée d'Allemagne, eux-mêmes licenciés avant leur organisation complète.

Le kurtka des Lanciers de Berg n'est pas une concession à une mode, il est uniquement dû à une fantaisie artistique du futur général Lejeune qui savait le goût de Murat pour les uniformes brillants.

La tenue blanche des cheveu-légers polonais de la Garde et non du 1^{er} régiment de cheveu-légers lanciers polonais, qui ne portait plus cette tenue lorsqu'il reçut la lance, n'est pas française. Elle est d'origine polonaise et avait été créée pour des cavaliers faisant un service de garde d'honneur volontaire auprès de l'Empereur avant qu'ils aient été militarisés et incorporés dans notre armée. Les trompettes des 1^{er} et 2^e régiments de cheveu-légers de la Garde impériale avaient une grande tenue blanche tout simplement imitée de la règle polonaise qui donnait un habit blanc à tous les trompettes de cette nation.

La pelisse blanche du 5^e hussards est d'autant moins une preuve de la vogue du blanc sous l'Empire, qu'elle avait été adoptée en 1783, par le duc de Lauzun, pour ses hussards, ancêtres du 5^e hussards et que, sous l'Empire, on voit le corps des officiers de ce régiment demander la suppression de la pelisse blanche et son remplacement par une pelisse bleu de ciel, comme le dolman.

Quant au 2^e grenadiers à pied de la Garde et au 14^e cuirassiers tous deux d'origine hollandaise, il est faux de prétendre qu'ils prirent l'habit blanc en France. Tous deux passèrent en 1810 au service français avec les tenues blanches qu'ils portaient sous le gouvernement du roi Louis. Ils conservèrent ces tenues par raison d'économie et on se hâta de leur donner l'habit bleu dès que leurs anciens uniformes furent usés.

Le commandant Bucquoy omet, dans son énumération, l'habit blanc que les carabiniers prirent bien malgré eux en 1810. Mais ce fait n'apporte aucune preuve à l'appui de sa thèse, puisque l'on hésitait, pour la couleur de cet habit, entre le rouge et le noir et que le Ministre, pressé par le temps, choisit de sa propre autorité la couleur blanche, plus facile à se procurer et moins chère en raison de l'absence de la teinture indigo.

Que reste-t-il donc de toute cette impressionnante énumération pour prouver la mode de l'habit blanc ? Le dolman des officiers d'état-major de Berthier et l'habit des trompettes des dragons de l'Impératrice ? C'est peu. Et je crois que le choix de cette couleur fut uniquement guidé par le désir de différencier ce service et ce corps de ceux similaires existant déjà. Les couleurs bleu foncé, bleu céleste, chamois, écarlate, amarante, verte étaient déjà employées par les états-majors et il fallait bien se rabattre sur le blanc jusqu'alors négligé, pour donner aux aides de camp du major général une physionomie facilement reconnaissable. Quant aux trompettes des dragons de la Garde, le choix de l'habit blanc dut surtout être motivé par le désir si fréquent alors dans les troupes, de se singulariser et de ne pas paraître imiter les grenadiers à cheval dont les trompettes portaient l'habit bleu de ciel.

Je remercie M. Benigni de ces lignes très documentées et je lui concède volontiers que l'expression : « à la mode » que j'ai employée était mal choisie. Admettons donc que l'habit blanc n'ait pas été à la mode au premier Empire; il n'en reste pas moins vrai que les exemples que j'ai cités, comme celui qu'ajoute M. Benigni lui-même, montrent que cet habit blanc a été assez souvent porté, et en tout cas, qu'il n'a rien d'insolite. J'ai eu d'ailleurs la satisfaction de voir M. Benigni changer entièrement d'avis au sujet de ces trompettes, puisque, après m'avoir écrit en 1945 : « jamais les trompettes du 5^e cuirassiers n'ont été en blanc », il vient de m'écrire lui-même récemment que cet uniforme blanc « était déjà connu par une description ».

E.-L. B.

Les coiffures des forces françaises libres. — Cet article de M. Boutmy paru dans le n^o 1 de l'année 1946, n'a malheureusement pas encore fini de faire couler de l'encre.

Tout d'abord M. Alex Cart, libraire, s'inscrit en faux contre la phrase que j'ai écrite dans le numéro de 1947, disant que le travail de M. Boutmy était le premier sur la question; il me rappelle qu'en mai 1945, à l'époque où la recherche des documents était très difficile, il a publié une planche en couleur sur les coiffures ne reproduisant que des modèles exacts, qu'il avait vus portés de ses propres yeux. Dont acte.

Ensuite le lieutenant Richard nous écrit d'Indochine pour nous dire que les calots de tradition sont antérieurs à 1944 et que par exemple il a vu à Tunis en 1943 des calots d'arme portés par le R. M. Tchad, le premier R. M. S. M. et le 22^e bataillon nord-africain. Concernant la coiffure des parachutistes, il ajoute que celle-ci était pour le 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (1^{er} R. C. P.) le calot bleu marine de l'armée de l'air française; pour le S. A. S. (2^e et 3^e R. C. P.) le béret réglementaire anglais noir jusqu'au début de novembre 1944, et depuis cette date le béret amarante réglementaire des Airborne anglais; c'est la coiffure portée aujourd'hui par la 1^{re} demi-brigade S. A. S. d'Extrême-Orient avec des variantes, les bérets étant maintenant de fabrication française. De même le béret vert des fusillers marins commandos était le béret réglementaire des commandos britanniques. S. A. S. et commandos marins faisaient partie des F. F. L. et étaient administrés par l'armée britannique. Les « commandos d'Afrique » (partie de la brigade de choc de la 1^{re} Armée) portaient un calot bleu marine, type 2, hérité du « Corps franc d'Afrique » dissous en 1943.

Enfin, en réponse cette fois à la lettre du commandant Langlois reproduite dans le numéro de 1947, nous recevons une lettre du lieutenant Béchard qui a appartenu jusqu'en 1944 aux goums marocains et ensuite au régiment de marche de la Légion étrangère avec lequel il a fait la campagne depuis le débarquement jusqu'à l'armistice qui l'a trouvé en Autriche.

Il relève d'abord les erreurs suivantes de l'article de M. Boutmy :

Dans le n^o 1 de la 26^e année, page 21, le terme : « Les coiffures des forces françaises libres est absolument faux » puisqu'il s'agit de coiffures tant de la 2^e D. B. que de la 1^{re} armée (2^e, 3^e, 9^e D. I. ou 1^{re} et 5^e D. B.) ainsi que de la 1^{re} D. I. M. et d'éléments n'ayant eu qu'une parenté éloignée avec l'armée française tels que les S. A. S. (bataillons de Français servant dans l'armée anglaise dont un corps de parachutistes portait le titre de Special Air Service) et était destiné à certains coups de mains sur les arrières ennemis ; dans ce corps il y avait des Anglais et des Polonais.

Dans le premier paragraphe le calot rouge était celui du 1^{er} régiment de marche de spahis marocains (2^e D. B.) et le béret vert celui soit du 7^e R. C. A. (régiment de tanks destroyers d'armée) formé d'anciens des chantiers de jeunesse d'Afrique du Nord, soit des commandos de la Marine.

Page 22, ligne 17 : « Dans les F. F. L. par la 1^{re} A. F. » est un terme essentiellement faux car le 1^{er} A. F., sauf sa 1^{re} D. I. M., n'appartenait pas aux F. F. L. et ne tenait absolument pas à y appartenir ; le seul terme qu'elle revendiquait bien haut dans ses éléments venus d'Afrique était le terme « Armée d'Afrique » avec tout le passé prestigieux que cela représentait et ses saines traditions militaires trop perdues de vue d'ailleurs.

Page 23, la 1^{re} D. B. n'était pas commandée par le général Leclerc mais par le général Touzet du Vigier.

Page 24, le 12^e cuirassiers provient du détachement du 12^e régiment de chasseurs d'Afrique, n'est pas une unité F. F. L. bien qu'appartenant à la 2^e D. B., mais fait partie de cet apport considérable fourni par l'armée d'Afrique à la 2^e D. B. qui aurait été réduite à trois fois rien si cet apport n'avait pas eu lieu. Le dédoublement eut lieu le 15 février 1943 et le régiment stationnait à Thiès où il avait été dirigé le 26 mai 1941 sous le titre de groupe autonome porté du 1^{er} R. C. A., puis le 13 août 1941 sous le nom de 12^e groupe autonome porté de chasseurs d'Afrique.

Quant à Dauphin-Cavalerie je ne pense pas qu'il soit le plus vieux régiment de cavalerie puisqu'il remonte au 24 mars 1668 alors que le 2^e cuirassiers a été créé le 16 mai 1635 sous le titre de « Cardinal-Duc ».

Page 23, au régiment de marche de la Légion étrangère, les caporaux chefs et les sous-officiers ne portaient pas en principe, le képi blanc, et les sous-officiers portaient le calot d'arme.

Page 26. Les sous-officiers de goums portaient aussi le calot d'arme; le chèche en corde de poils de chameau s'appelle : « Rezza ». Quant au képi de goum il n'a jamais été à fond garance, mais à fond bleu de ciel.

Planche IV : le n^o 7 est un parachutiste très particulier dont nous avons déjà parlé plus haut : un S. A. S.; le n^o 13 représente le colonel du R. M. L. E. qui, bien qu'un des plus jeunes colonels de l'armée française (de la vraie) n'était pas un F. F. I.; il n'était pas aussi jeune que la tête figurée et ne portait pas de moustache. Il s'appelait Olié.

Dans la 26^e année, n^o 2, page 56, F. F. I. est souvent imprimé à la place de F. F. L.; quant aux unités du type U. S. A., le casque n'était généralement pas français (à notre regret) mais américain; les tirailleurs possédaient à peu près seuls le casque français, et les goums le casque plat anglais.

Pour finir, le lieutenant Béchard proteste contre la façon dont le commandant Langlois traite l'armée d'Afrique. Il souligne que de son côté ses camarades et lui « auraient été désolés d'être pris pour des F. F. L. ralliés entre le 8 novembre 1942 et le 1^{er} août 1943, qui n'étaient autres que des déserteurs de l'armée française (puisque'il faut appeler les choses par leur nom), attirés par un avancement rapide et des avantages matériels sur lesquels je ne m'étendrai pas; c'est le cas de ce spahis représenté sur le n^o 11 de la planche VII rallié après la Tunisie ».

Qu'il soit permis au vieux soldat que je suis de mettre un point final à cette controverse en assurant ces Messieurs dont je comprends les points de vue particuliers, que nous sommes tous convaincus que les troupes de l'armée d'Afrique aussi bien que les F. F. L. ont fait toutes les deux vaillamment leur devoir et ont bien mérité de la Patrie.

Commandant E. L. BUCQUOY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

146^e Question (posée par M. A. G.). — Comment était exactement avant 1914 le képi des tambours-majors d'infanterie et depuis quand était-il différent du képi ordinaire des sous-officiers ?

Réponse à la 144^e Question. — C'est moi-même qui ai fait le texte relatif aux uniformes dans le Livre d'or de la Légion étrangère. Si j'ai écrit que la ceinture bleue n'a jamais été portée sur la tunique, il restait bien entendu qu'il s'agissait des tenues de service et en armes. Les règles de tenues, très strictes en temps de paix, s'assouplissent pendant la guerre, surtout aux colonies et le légionnaire représenté sur ma planche est *en tenue de repos hors du service*.

D'ailleurs, j'ai établi ce type, qui m'avait paru curieux par ce détail du port de la ceinture, d'après une photographie communiquée.

P. BENIGNI.

Réponse à la 146^e Question. — Nous avons soulevé cette question à l'Assemblée générale et quelques jours après nous parvenaient deux réponses, l'une du colonel Guinard et l'autre de M. Jean Pierret qui apportaient toutes deux la solution du problème.

Celle-ci, réside dans le texte suivant du Bulletin officiel à la date du 1^{er} septembre 1899 : « Képi de tambour-major des régiments d'infanterie. — Du modèle décrit pour les autres sous-officiers, mais avec soutache de grade semblable à celle attribuée aux adjudants. » Un peu plus loin, au sujet du képi de première tenue : « Du modèle des sous-officiers rengagés de l'arme, mais confectionné en drap de sous-officier avec soutache de grade comme au képi de deuxième tenue. — Plumet : pour la grande tenue le képi est orné d'un plumet du modèle de la Garde républicaine; il est droit à tête ronde; d'une hauteur de 180 millimètres y compris l'olive placée à sa base. Ce plumet en plumes de coq est tricolore présentant trois tranches égales, le bleu à la base, le blanc au milieu, le rouge au sommet. Les plumes sont arrondies, l'olive est en cuivre jaune estampé et guilloché. Les dispositions susvisées sont applicables aux képis de première et de deuxième tenue des tambours-majors du génie. »

Le képi de première tenue (troupe) a duré jusqu'au 8 décembre 1909. Le 25 novembre 1910, le pompon a été supprimé pour les officiers adjudants et sous-officiers rengagés, et le plumet donné à tous les officiers et aux adjudants; les tambours-majors *conservant le plumet en usage*.

E.-L. B.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — La XXII^e Assemblée générale statutaire du Passepoil s'est tenue à Paris le dimanche 9 mai 1948 sous la présidence du commandant Bucquoy dans un amphithéâtre du Val-de-Grâce. Une trentaine de membres étaient présents. Le président est heureux de constater que depuis un an trente et un membres nouveaux se sont inscrits à la Société ce qui, compte tenu des décès, démissions et radiations, porte le nombre des membres à 253 pour 1947. Par contre, une augmentation de plus de 20.000 francs sur la facture de l'imprimerie par rapport au chiffre prévu a déséquilibré à nouveau le budget de 1947 qui se clôture par un déficit de 15.500 francs que comblera, il faut l'espérer dans l'avenir, la vente des numéros restants.

Mais la situation pour 1948 se présente de façon plus menaçante. Le bulletin est en cours d'exécution et contiendra 8 planches en couleurs. Le président donne les chiffres des factures déjà payées et des prévisions pour celles restant à régler. Le prix de revient du numéro en comptant sur les 253 membres de l'an passé dépassera largement 900 francs; après un échange de vues entre les membres présents les cotisations sont fixées ainsi qu'il suit pour 1948 :

Membres actifs français	900 fr.
Membres étrangers habitant la France.	950
Membres étrangers habitant l'étranger	1.000

Le président insiste sur le fait que si le bulletin peut démarrer, c'est uniquement grâce aux trop rares membres de la Société qui se conforment aux statuts en envoyant leur cotisation au cours du premier trimestre; aussi sur sa proposition une bonification de 50 francs est-elle accordée à tous les membres dont la cotisation pour 1948 est parvenue à la Société avant le 30 avril 1948.

Le président confirme son intention de n'assurer que jusqu'en 1950 la direction du bulletin. Les cotisations jusque-là resteront fixées au taux ci-dessus. Le bulletin comprendra ce qu'il sera possible de faire avec le montant des cotisations. Aucune proposition n'ayant été faite pour la continuation du bulletin après cette date, il s'agit donc de tenir encore deux ans; le Comité compte sur la bonne volonté de tous nos membres dans cet effort et sur leur fidèle concours pour pouvoir mener notre œuvre à bonne fin.

La composition du Comité n'est pas modifiée pour 1948-1949.

Membre bienfaiteur. — M. B. Loquet à Lille a été promu au titre de membre bienfaiteur de la Société en raison d'un don offert au Passepoil. Une aquarelle originale lui a été attribuée.

Section Strasbourgeoise du « Passepoil ». — Les réunions et les conférences s'y succèdent régulièrement devant un ensemble de collectionneurs de plus en plus nombreux, sous l'active impulsion de notre ami Paul Martin. Après une causerie du capitaine Bongrand sur 1870, c'est notre collègue Marcel Schilder qui a fait un exposé très documenté sur les « Décorations de la Légion d'honneur ».

Le Secrétaire : Henri FEIST.

Nécrologie. — Depuis l'apparition de notre dernier numéro nous avons à déplorer le décès de trois de nos collègues. D'abord le D^r Duchêne à Hoerdt venu récemment à la Société, mais très fidèle aux réunions de Strasbourg qui, jeune encore, est mort de suites d'une blessure de guerre; ensuite le colonel de la Giraudière mort dans l'Eure à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, enfin le lieutenant-colonel Carnot, décédé à Paris à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

En saluant leur mémoire à tous, le Passepoil doit un souvenir particulier au lieutenant-colonel Sadi Carnot, vice-président de la Sabretache et membre de la première heure du Passepoil, du Comité d'honneur duquel il avait bien voulu faire partie, et auquel il n'avait cessé de prodiguer ses encouragements et ses conseils.

Nous avons eu la grande satisfaction de voir M. Pierre Carnot, fils du lieutenant-colonel et le jeune de la Giraudière, petit-fils du colonel, nous demander de prendre au *Passepoil* la place des disparus. Nous leur en témoignons toute notre reconnaissance.

Admission à La Sabretache. — Plusieurs membres du Passepoil m'ont écrit au cours de l'année pour m'exprimer leur intention de demander leur admission à la Sabretache, et leur embarras pour trouver deux parrains dont l'un soit, comme il est nécessaire, membre du Comité de cette Société. Je suis heureux de faire connaître à tous les membres du Passepoil qui se trouveraient dans ce cas, que M. le Vicomte Grouvel, vice-président de la Sabretache et membre de notre Comité leur servira volontiers de parrain, et que moi-même je remplirai ce rôle avec plaisir à leur intention.

Le Président : Commandant E.-L. BUÇQUOY.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les grands chiffres romains qui précèdent chaque rubrique sont ceux des mêmes rubriques aux précédents numéros du Bullefin.

I. — **LE CARNET DE LA SABRETACHE** a publié son n^o 403 qui, entre autres articles parfaitement documentés, présente une excellente étude de M. Jean Brunon sur la compagnie écosaise des Gardes du corps et ses sabres.

VI. — **L'ARMÉE FRANÇAISE.** — Cette publication du peintre Lucien Rousselot vient de sortir deux planches nouvelles : n^o 23, Grenadiers à cheval de la Garde impériale 1804-1815 et n^o 24, Dragons règlement de 1726. Nous ne saurions trop signaler à nos lecteurs la grande valeur documentaire de cet ouvrage.

X. — **FANFARES ET MUSIQUES DES TROUPES A CHEVAL.** — La 6^e et dernière série de cette publication va sortir dans quelques semaines avec 12 planches en couleurs. Elle contiendra également les pages de titre de l'ouvrage, et une préface à placer en tête de la 1^{re} série.

XL. — **LES HUSSARDS.** — C'est le titre de la 3^e série sur la cavalerie que publient les Éditions Militaires illustrées : 12 planches en couleurs de Maurice Toussaint et quelques pages de texte du Lieutenant-colonel Darbou.

XLII. — **HISTORIQUE DU 19^e RÉGIMENT DE DRAGONS** par le colonel Camille Sauzey. C'est en effet du 19^e dragons qu'il s'agit et non du 9^e comme l'a indiqué une coquille d'imprimerie dans notre dernier numéro. En même temps le colonel Sauzey nous a fait connaître que le prix de ce magnifique ouvrage était définitivement fixé à 2.000 francs pour les membres du *Passepoil*.

XLIII. — **LES TROMPETTES DES RÉGIMENTS DE CUIRASSIERS (1815-1830).** — Malgré nos instances, la maison d'éditions Berger-Levrault a tenu à publier l'ouvrage par souscription, procédé actuellement très déprécié chez nos collègues qui ont été trop souvent déçus. Le nombre des souscriptions reçues n'ayant pas paru suffisant à l'éditeur, la publication n'a pas été entreprise. Nous tenons à en exprimer notre très vif regret, car cet ouvrage s'annonçait comme aussi remarquable au point de vue artistique que sensationnel au point de vue documentaire.

XLIV. — **LES DRAPEAUX DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS EN 1789** (Texte du commandant H. Lachouque, illustration de 86 drapeaux de G. Blankaert). — Cet ouvrage de grand luxe dont les planches sont de toute beauté fait le plus grand honneur aux Éditions militaires illustrées ainsi qu'à la persévérance et au dynamisme de son Éditrice. Exemplaire numéroté avec têtes de chapitre et culs de lampe au pochoir : 3.000 francs; exemplaire non numéroté, avec têtes de chapitres et culs de lampe en noir, 2.500 francs.

XLV. — **LES INSIGNES DE L'ARMÉE FRANÇAISE (2^e DIVISION BLINDÉE)**, par J. Laisus et P. de Traverse; une planche en couleur in-4^o accompagnée de 8 pages de texte. Librairie Cart, 90 francs.

XLVI. — **VAGABONDS DE LA GLOIRE**, par le commandant Henri Lachouque, avec illustrations de Guy Arnoux. Six existences captivantes et dramatiques de soldats de France. Librairie Cart, 180 francs.

XLVII. — **ARMÉE ROUGE.** — Types et uniformes vus à Berlin en 1945. Texte et documentation de G. A. Chresteil. 29 planches en couleurs sur les uniformes militaires, les insignes et les décorations de l'armée soviétique. Librairie Cart, 180 francs.

XLVIII. — **ENSEIGNES DES BANDES ET RÉGIMENTS DE LA VIEILLE MONARCHIE FRANÇAISE.** — Documentation du D^r J. Corrion, texte du commandant H. Lachouque, illustrations de G. Blankaert. Premier fascicule, 8 planches de drapeaux coloriés au pochoir.

XLIX. — **LE COSTUME MILITAIRE A TRAVERS LES AGES** par H. Large. — L'ouvrage doit comprendre 100 planches en 3 volumes. Le nombre d'erreurs et de fautes de coloris que nous avons relevées dans les quelques planches que nous avons vues nous font penser que cet ouvrage doit être consulté avec prudence.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : H. FEIST.

BERGER-LEVRAULT, IMPRIMEUR, NANCY. — 10102. — 6-48.



LÉGION ROYALE

Tambour 1773-1776 — Grenadier Dragon et Fusilier 1763-1768



TROUPES DE DECAEN A L'ISLE DE FRANCE - 1804-1810

Chasseur du 1^{er} Bataillon
de la Légion de la Garde Nationale

Chasseurs de la Réunion
Officier - Chasseur



6^e RÉGIMENT DE CHASSEURS DE BERRY
PREMIÈRE RESTAURATION D'APRÈS VALMONT

Officier — Trompette C^e d'Élite — Chasseur C^e d'Élite — Trompette C^m Ordinaires



6^e RÉGIMENT DE CHASSEURS DE BERRY
PREMIÈRE [REDACTED] RESTAURATION D'APRÈS DUBOIS DE L'ESTANG

Chasseur

Lieutenant



AUTRES RÉGIMENTS DE CHASSEURS - 1^{re} RESTAURATION - D'APRÈS VALMONT

7^e Régiment
Compagnie d'Élite

15^e Régiment
Compagnie d'Élite

14^e Régiment - Chasseur et Trompette
de la Compagnie d'Élite



CORPS IMPÉRIAL DE L'ARTILLERIE DE MARINE - 1865

Garde d'Artillerie

Professeur

Gardiens de Batterie



COMPAGNIE D'AÉROSTIERS A L'ARMÉE DE LA LOIRE - 1870-1871

Capitaines — Matelot Aide-mancœuvre — Chef d'équipe



DÉPOT COMMUN DES RÉGIMENTS ÉTRANGERS
TAMBOUR ET CLAIRON - OCTOBRE 1946

LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successeurs de Ch. CLAVREUIL

8, Rue de l'Ancienne-Comédie - PARIS (6^e) Téléph. : DAN 93-15

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires
Historiques régimentaires - Artillerie - Fortification - Histoire
— Toute documentation sur les costumes militaires —*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " sur demande

Le soldat de plomb historique " Figur "

4, Rue Neuve-Saint-Aignan — ORLÉANS (Loiret)

Fabrique de soldats de plomb de 30 $\frac{m}{m}$ demi-ronde bosse peinture ordinaire et peinture fine au défilé et au combat à l'usage des collectionneurs et des enfants pour le jeu et la reconstitution de batailles.

Époque actuellement parue : 1900-1945. — Armées française, américaine, allemande (1918-1945). — Armée anglaise (1900 seulement).

Le Premier Empire sortira au cours du 2^e semestre 1948.

Catalogue gratis sur demande.

MAISON PAUL JEAN

2, Rue Christine, PARIS (6^e) : Tél. : Odéon 67-40

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires - Armes - Coiffures - Cuirasses
Décorations - Plaques - Boutons, etc.

LES PETITS SOLDATS DE PROVENCE

par HAÜER (Alexis)

Sujets découpés, peints à la main (peinture à l'huile)

— Époques Révolution, Consulat et Empire —

ÉCHANTILLONS ET PRIX SUR DEMANDE

S'adresser à M. HAÜER (Alexis), 8, Rue de l'Observance — Arles (B.-du-R.)

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît habituellement tous les trois mois et est exclusivement réservé aux membres de la Société.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française), collectifs (musées, bibliothèques, cercles, sociétés, etc...) et correspondants (de nationalité étrangère).

COMITÉ ACTIF POUR 1948

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

L^r-COLONEL DARBOU

(Vice-Président)

GÉNÉRAL INGOLD

(Vice-Président)

HENRI FEIST

(Secrétaire)

GEORGES BUCQUOY

(Trésorier)

A. DEPREAUX

(Vice-Président
de la « Sabretache »)

CH.-F. KELLER

(Président honoraire
de la Société des Collectionneurs
de Figurines historiques)

VICOMTE GROUVEL

(Vice-Président
de la « Sabretache »)

H. LACHOUQUE

(Administrateur
du Musée
de l'Armée)

L^r-COLONEL DILLET

(Président de la Société
des Collectionneurs
de Figurines historiques)

E. GRANGIÉ

(Contrôleur central
des contributions directes,
Conseiller juridique)

L. ROUSSELOT

(Peintre militaire)

H. BOISSELIER

(Membre
de la « Sabretache »)

PAUL MARTIN

(Conservateur-adjoint
des Musées de Strasbourg)

E. LELIEPVRE

(Peintre militaire)